



BCED-WI

Manuel utilisateur

Table des matières

Table des matières

1. INTRODUCTION	6
2. ACCES A L'APPLICATION	6
2.1.1. <i>Prérequis</i>	6
2.1.2. <i>Procédure auprès de la BCED</i>	7
3. PREMIERS PAS DANS L'OUTIL	9
3.1. SE CONNECTER	9
3.2. ECRAN D'ACCUEIL.....	12
3.3. DEMARRER UNE RECHERCHE.....	13
3.3.1. <i>Effectuer une nouvelle recherche</i>	13
3.3.2. <i>Relancer une recherche à partir de l'historique des recherches</i>	15
3.3.3. <i>Effectuer une recherche à partir d'un résultat (recherche contextuelle)</i>	16
3.3.4. <i>Savoir dans quel cadre vous effectuez une recherche</i>	17
3.4. MES INFORMATIONS.....	19
3.5. OBTENIR DE L'AIDE	20
3.5.1. <i>Télécharger le manuel ou la FAQ</i>	20
3.5.2. <i>Contacter la BCED</i>	20
3.5.3. <i>Infobulle « i »</i>	21

4. SOURCES DE DONNEES DISPONIBLES.....	24
4.1.1. Recherche sur base du Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS) ...	27
4.2. PERSONNE HANDICAPEE	30
4.2.1. Recherche dossier par date	33
4.2.2. Recherche dossier par période	39
4.2.3. Paiements par période	42
4.3. ALLOCATIONS FAMILIALES	42
4.3.1. Rechercher par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS).....	44
4.4. REGISTRE NATIONAL / REGISTRES BCSS	54
4.4.1. RN - Personne.....	55
4.4.2. RN - Historique des personnes	68
4.4.3. RN - Composition de ménage.....	70
4.4.4. RN - Filiation.....	71
4.4.5. RN – Représentation légale.....	74
4.5. SPF FINANCES – AER	75
4.5.1. Recherche sur base du Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS) ...	76
4.6. PERSONNE HANDICAPEE	78
4.6.1. Recherche dossier par date	79
4.6.2. Recherche dossier par période	83
4.6.3. Paiements par période	85
4.7. ALLOCATIONS FAMILIALES	85
4.7.1. Rechercher par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS).....	86

4.8. BCE – ENTREPRISE	92
4.8.1. Recherche d'entreprise (public ou privé).....	92
4.8.2. Signalétique d'une entreprise (public ou privé).....	95
4.8.3. Entreprise par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS) du fondateur (privé uniquement).....	98
4.8.4. Fonctions par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS) (privé uniquement).....	100
4.9. DETTES DES ENTREPRISES	102
4.9.1. Recherche des dettes fiscales.....	102
4.9.2. Recherche des dettes sociales	103
4.10. DIV – VEHICULE	107
4.10.1. Recherche.....	107
4.10.2. Résultats.....	108
4.11. SPF FINANCES – CADASTRE	109
4.11.1. Glossaire.....	109
4.11.2. Liste par N° de parcelle	112
4.11.3. Recherche d'une situation patrimoniale par N° de parcelle.....	115
4.11.4. Recherche de Propriété par NRN/NISS.....	121
4.11.5. Recherche de propriétés par BCE	124
4.11.6. Liste par adresse	126
4.11.7. Recherche du code rue (NSR)	129
4.11.8. Recherche de Propriété par BCE et date	130
4.11.9. Recherche de Propriété par NRN/NISS et date.....	132
4.11.10. Situation patrimoniale par propriété	133

4.11.11. Situation Historique par propriété	134
4.11.12. Résumé des données renvoyées par opération	137
4.12. INASTI – INDEPENDANTS	138
4.12.1. Catégories de cotisation d'un travailleur indépendant	138
4.12.2. Recherche des affiliations à l'assurance sociale	140
4.13. ONSS – DIMONA	143
4.13.1. Recherche des contrats de travail d'un travailleur	144
4.13.2. Recherche des contrats de travail d'un employeur	147
5. EXPORTER SES RESULTATS	151

1. Introduction

L'application BCED-WI permet la consultation des données issues de différentes sources authentiques (Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, le Registre National, la Banque carrefour des Entreprises, le SPF Finances, etc...)

L'accès à l'application BCED-WI est réservé à certains collaborateurs des services publics (SPW, FWB, OIP, etc.) sous réserve des décisions/ protocoles les autorisant à accéder aux données authentiques.

Remarque : les exemples présentés dans ce manuel proviennent de l'environnement de test de l'application. Il s'agit le plus souvent d'illustrations n'ayant aucune relation avec des données réelles. Dans le cas contraire, les données confidentielles ont été masquées.

2. Accès à l'application

Avant de pouvoir accéder à l'application, plusieurs conditions doivent être remplies.

2.1.1. Prérequis

2.1.1.1. Prérequis juridiques

Avant tout accès, l'administration doit être en ordre d'autorisation pour les sources authentiques auxquelles elle souhaite accéder.

Si ce n'est pas le cas, elle peut faire appel à la BCED en envoyant un e-mail à support-bced@ensemblesimplifications.be pour être accompagnée dans sa démarche.

Attention cependant que les délais d'obtention peuvent être assez long et ne dépendent pas de la BCED.

2.1.1.2. Prérequis techniques

Un **lecteur de carte d'identité**  ou un **compte Itsme activé**  sont nécessaires pour pouvoir s'authentifier.

En cas de connexion avec le lecteur de carte d'identité, il faut donc également une carte d'identité **à jour** dont le **code PIN** est connu.

Veuillez également vérifier qu'elle est bien insérée correctement dans le lecteur.

Votre ordinateur doit également disposer d'un **navigateur Internet relativement récent** (ex : Google Chrome, Microsoft Edge ou Mozilla Firefox)

Les **pop-ups** doivent également être autorisés pour permettre l'ouverture de nouveaux onglets dans lesquelles s'affichent par exemple les résultats

2.1.2. Procédure auprès de la BCED

1. Demande d'accès et formulaires à compléter

Pour toute demande d'accès ou modification, une demande officielle doit être transmise à la BCED.

Cette demande permet d'avoir la validation du responsable sur ce qui doit être fait ainsi que les engagements des différents acteurs sur le bon respect de l'utilisation de l'outil et de la confidentialité des informations consultées.

La procédure est initiée par l'envoi de 3 documents à la BCED au travers de la boîte support-bced@ensemblesimplifications.be

Ces 3 documents¹ sont :

- Le formulaire de demande - signé par le **responsable de traitement** : ce document officialise la demande. Il reprend notamment les coordonnées du service concerné, du responsable, du DPO, ainsi que les références des autorisations pour chacune des sources authentiques demandées et la liste des agents qui devront accéder
- L'engagement de confidentialité – signé par **chaque agent**
- Le respect des conditions d'utilisation – signé par le **responsable de traitement**

Une fois ces 3 documents reçus, un protocole standard conjoint est signé par la BCED et le responsable de traitement.

2. Octroi concret des accès

Ce n'est qu'une fois que la demande officielle complétée est reçue que le processus est enclenché.

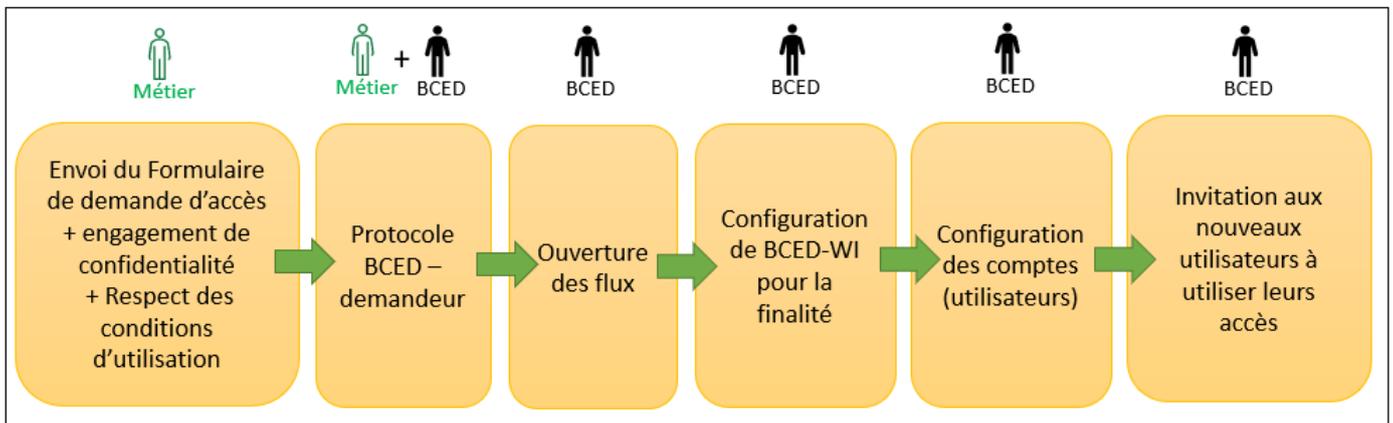
¹ Pour obtenir la dernière version des documents veuillez contacter support-bced@ensemblesimplifications.be

Les ouvertures de flux et configurations dans BCED-WI peuvent alors être réalisées.

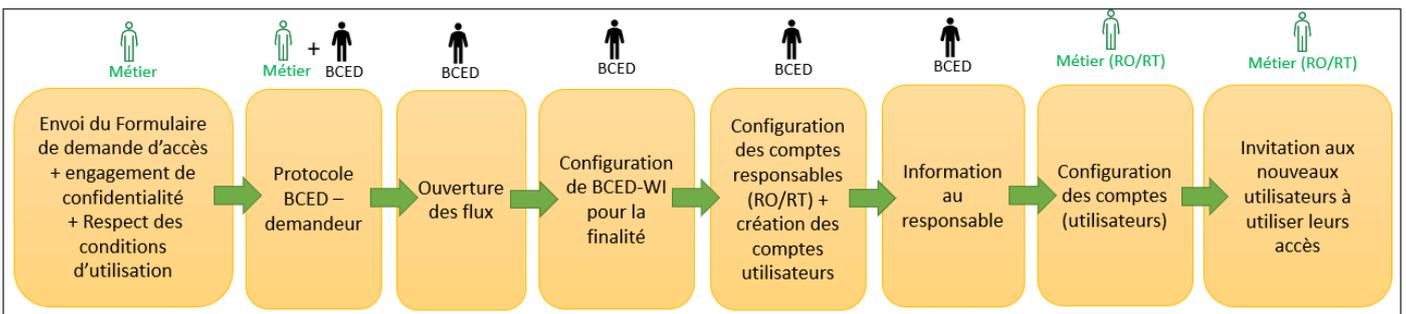
Les comptes utilisateurs sont ensuite ajoutés.

Concrètement, le processus d'ajout d'utilisateur peut suivre deux cas de figure :

- Premier cas de figure : votre organisation ne dispose d'aucune personne jouant le rôle de responsable dans BCED-WI. La BCED joue alors ce rôle sur base des demandes officielles reçues selon les étapes suivantes



- Deuxième cas de figure : une personne métier au sein de votre organisation est définie comme responsable BCED-WI (fonction en cours de développement). Cette personne peut alors gérer elle-même les accès de ses agents. Elle octroie des permissions aux agents concernés et leur communique ces accès. La BCED doit cependant toujours être informée de tout nouvel utilisateur via le formulaire approprié



En cas de demande d'accès pour une nouvelle finalité ou de demande d'ajout d'une source de donnée, mieux vaut donc s'y prendre à l'avance pour anticiper le temps nécessaire que réclament chacune des étapes du processus.

3. Sensibilisation des agents à la sécurité de l'information

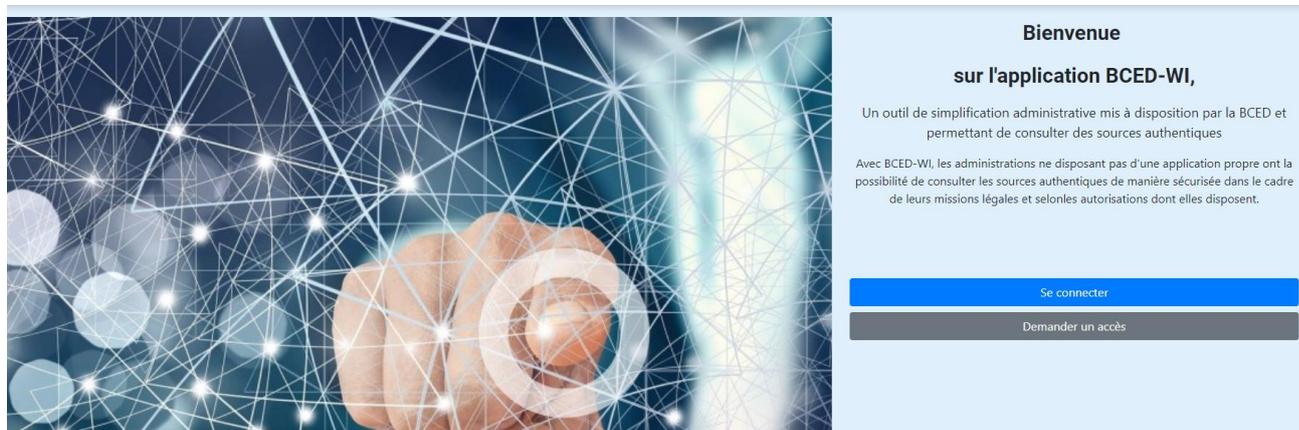
Dans tous les cas, lorsque des accès sont octroyés, les utilisateurs sont invités à suivre une sensibilisation à la sécurité de l'information dans les 6 mois à dater de la création du compte. Des dates sont proposées aux utilisateurs qui pourront alors s'inscrire à l'une des séances.

3. Premiers pas dans l'outil

3.1. Se connecter

- Pour se connecter à l'application, l'utilisateur se rend sur <https://bced-wi.be/>
- Une page internet s'ouvre et l'utilisateur peut cliquer sur « se connecter »

Banque Carrefour d'Échange de Données



- L'utilisateur peut ensuite choisir la méthode de connexion (carte d'identité ou itsme)

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier.

[Besoin d'aide?](#)

Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou identité numérique



IDENTIFICATION
avec un lecteur de cartes eID



IDENTIFICATION
via itsme

[Créez votre compte itsme](#)

Authentication européenne



IDENTIFICATION
avec une identification électronique
reconnue au plan européen

Avec sa carte d'identité :



IDENTIFICATION
avec un lecteur de cartes eID

- Il doit alors insérer la carte d'identité dans le lecteur de carte et sélectionner l'option « s'identifier » (ou Log In selon la langue dans laquelle s'affiche la page)

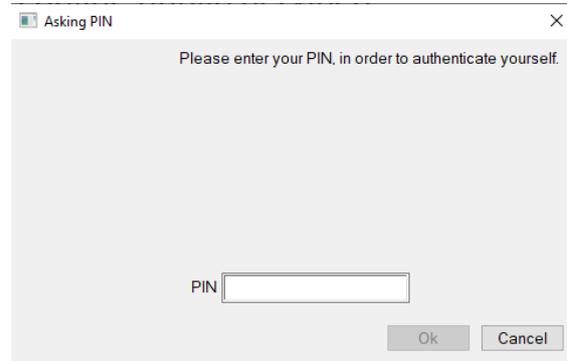
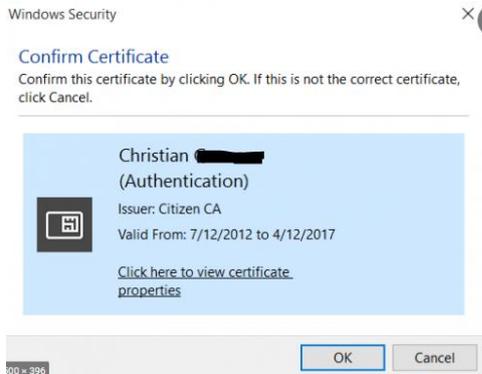
Log in with eID card reader



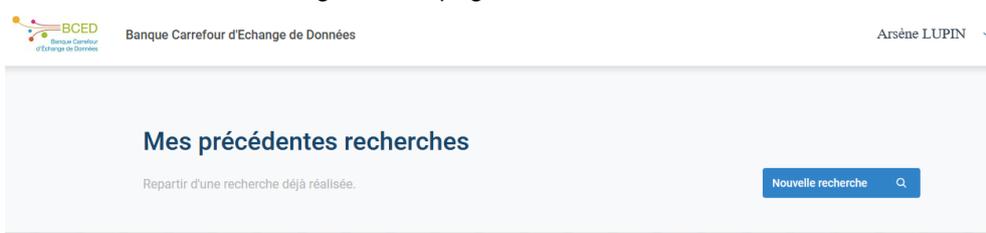
- 1 Connect your eID card reader to your computer
- 2 Insert your electronic identity card (eID), foreigner's card or kids-ID into the card reader
- 3 Click 'Log in', select your certificate and enter the PIN of your identity card when asked to do so

[Choose a different digital key](#)

- L'utilisateur peut alors sélectionner le certificat à utiliser et confirmer en cliquant sur OK, puis encoder son code PIN



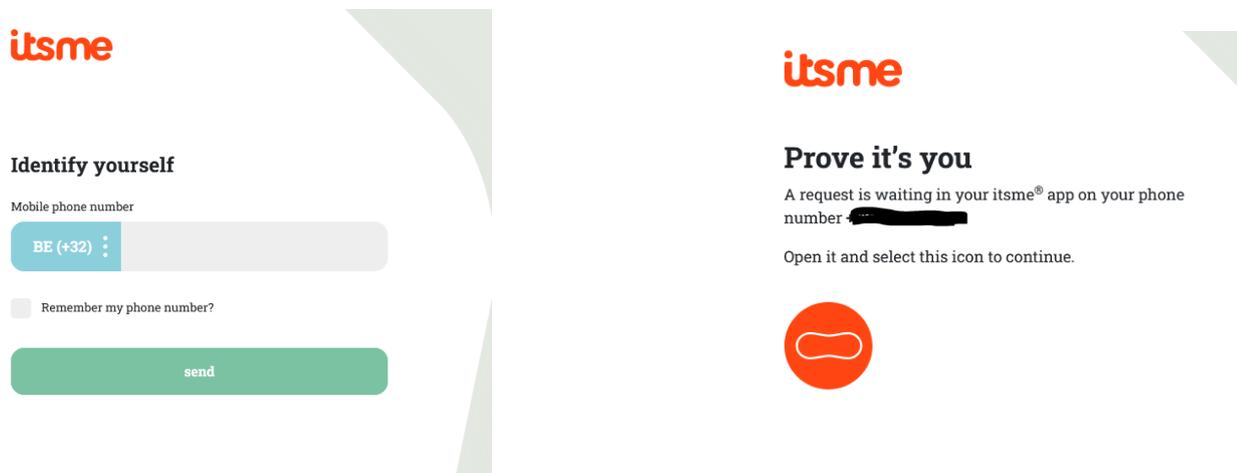
- L'utilisateur est alors redirigé vers la page d'accueil interne de BCED



Notez que vous serez déconnecté au bout d'un certain temps.

Avec itsme :

- L'utilisateur est dirigé vers le site d'authentification d' ITSME sur lequel il peut encoder son numéro de GSM



- L'utilisateur doit ensuite ouvrir son application ITSME sur laquelle il aura une action en attente
- Il devra confirmer cette action et valider le dessin reçu précédemment pour son authentification
- Son code ITSME pourra éventuellement lui être demandé et il sera alors redirigé dans l'application BCED-WI.

Une vidéo explicative décrivant comment se connecter avec ITSME est disponible : [S'identifier avec itsme - YouTube](#)

Pour créer un compte ITSME, suivez ce lien : [Créer son compte itsme - avec votre carte eID \(Belgique\) - YouTube](#)

3.2. Ecran d'accueil

Une fois connecté à l'outil, l'utilisateur arrive dans un écran d'accueil. Celui-ci vous permet de :

- Démarrer une nouvelle recherche
- Consulter votre historique des recherches
- Relancer une recherche
- Consulter vos informations
- Vous déconnecter
- Contacter la BCED ou accéder au manuel et aux FAQ (questions fréquemment posées)

L'écran se présente comme suit :

Mes précédentes recherches
Repartir d'une recherche déjà réalisée.

Afficher 10 éléments

RECHERCHE	ORGANISATION	FINALITÉ	SOURCE DE DONNÉES	OPÉRATION	PARAMÈTRES
16-06-2022 12:42:05	SPW Fiscalité	PRI - Cadastré	SPF Finances - Cadastre V2	Recherche par adresse	Nombre maximum de résultats: 5 Numéro de maison: [blurred] Commune: [blurred] Situations actives: false

* Uniquement présent si une première recherche a déjà été réalisée. N'est pas présent lors de la 1^{ère} connexion

Lors de votre première connexion, cet écran sera vide étant donné qu'aucune recherche n'a encore été effectuée.

3.3. Démarrer une recherche

3.3.1. Effectuer une nouvelle recherche

Sur l'écran d'accueil, le bouton **Nouvelle recherche** vous permet de réaliser une nouvelle recherche.

Mes précédentes recherches
Repartir d'une recherche déjà réalisée.

Nouvelle recherche

En cliquant sur celui-ci, vous êtes alors redirigé vers un nouvel écran « Cadre de la nouvelle recherche » dans lequel vous devrez préciser l'organisation, la finalité, la source de données, la justification et la date de début de dossier.

Cadre de la nouvelle recherche

Indiquez pour quelle organisation et dans quel but vous effectuez votre recherche

(1) Mon organisation *

Sélectionner

(2) Finalité *

Sélectionner ⓘ

(3) Source de données *

Sélectionner ⓘ

(4) Justification (ex: N° de dossier) *

Indiquez une justification. Elle doit être suffisamment explicite pour établir le lien avec le dossier (ex: N° de dossier, PV...) et permettre de justifier pourquoi les informations ont été consultées, notamment en cas d'audit postérieur à la consultation.

0/250

(5) Date de dossier *

30 / 06 / 2022 ⓘ

Voici quelques explications sur ces éléments obligatoire

L'**Organisation (1)**: Il s'agit de votre organisation, pour le compte de laquelle vous effectuez la recherche.

S'il n'existe qu'une seule possibilité, cet élément est prérempli.

La **Finalité (2)**: Le RGPD précise que tout traitement de données à caractère personnel se fait dans le cadre d'une finalité déterminée, explicite et légitime. La finalité permet de préciser la raison d'être du traitement. Elle délimite le périmètre d'exploitation des données et fait le lien entre les données, les traitements et les organismes. La liste des finalités affichées dépendra de l'utilisateur connecté et des autorisations octroyées.

S'il n'existe qu'une seule possibilité, cet élément est prérempli mais si l'utilisateur est autorisé à accéder à plusieurs finalités, il doit être attentif à sélectionner correctement celle pour laquelle il souhaite réaliser la consultation.

La **source de données (3)**: Elle permet de préciser le type de données que l'on souhaite consulter. La source de données correspond au service qui expose des données auxquelles l'utilisateur souhaite accéder. Les sources de données proposées dépendent des autorisations pour la finalité choisie.

S'il n'existe qu'une seule possibilité, cet élément est prérempli.

La **justification (4)** : La justification permet de préciser une référence (ex : N° de dossier), ou tout autre élément permettant de faire le lien entre la consultation des données et le traitement d'un dossier ou d'une demande.

Comme pour la plupart des actions effectuées dans BCED-WI, cet élément est tracé et permet en cas d'audit, pour l'utilisateur ou pour l'auditeur, de se rappeler de manière précise dans le cadre de quel dossier les informations ont été consultées.

La **Date de dossier (5)** : Ce champ permet de préciser la date d'ouverture d'un dossier par l'administration. Par défaut, il est rempli à la date du jour. Si le dossier a été ouvert précédemment à la consultation, il est possible de spécifier la date d'ouverture du dossier.

Vous trouverez plus de détails sur chacune des recherches possibles selon les sources de données dans la partie « Sources de données disponibles »

3.3.2. Relancer une recherche à partir de l'historique des recherches

Sur l'écran d'accueil, on trouve également l'historique des recherches. Celui-ci reprend toutes les précédentes recherches effectuées par l'utilisateur, pour autant que son rôle et ses permissions soient toujours actifs.

Il est possible de relancer une recherche à partir de l'historique des recherches.

Il est également possible de trier ou filtrer l'historique pour retrouver plus facilement la recherche que l'on souhaite rejouer.

Une fois la ligne de recherche identifiée, il suffit de cliquer sur le bouton  et les résultats de la recherche s'ouvrent alors dans un nouvel onglet.

Afficher éléments

RECHERCHE	ORGANISATION	FINALITÉ	SOURCE DE DONNÉES	OPÉRATION	PARAMETRES	
<input type="text" value="Filtrer"/>						
30-06-2022 14:45:46	- Équipe BCED -	Gestion des logements publics	Allocations familiales	Dossiers d'allocations familiales	NRN / NISS: [REDACTED] Début: 2016-02	<input type="button" value="Relancer"/>
30-06-2022 11:51:12	- Équipe BCED -	Gestion des logements publics	RN - Personnes	Recherche par NRN / NISS	NRN / NISS: [REDACTED]	<input type="button" value="Relancer"/>

3.3.3. Effectuer une recherche à partir d'un résultat (recherche contextuelle)

À partir de la plupart des résultats de recherche, il est possible de lancer une nouvelle recherche vers une autre source de données ou opération pour la même finalité et justification utilisée.

Par exemple, si vous avez effectué une recherche pour obtenir la signalétique de la personne, à partir du NRN/NISS d'un résultat, vous avez la possibilité d'effectuer d'autres recherches.

12345678901 - Jean Dupont né(e) le 1995-06-02

Source de la donnée

Registre national (RN)

NRN / NISS

Données réelles masquées

Composition de ménage



Rechercher

Nom de la personne

Prénom

Jean

Prénom

Arsène

Prénom

Henri

Nom

Dupont

En cliquant sur la flèche du menu déroulant en dessous du NRN/NISS, d'autres recherches vous sont alors proposées. Vous pouvez en sélectionner une et cliquer sur rechercher

The image shows a search interface. On the left, there is a dropdown menu with a blue border and a downward arrow. The menu is open, showing several options: "Composition de ménage" (highlighted in grey), "Filiation ascendante", "Historique des adresses", "Recherche par NRN / NISS", and "Prenom". To the right of the dropdown is a blue button labeled "Rechercher".

Soit la recherche est **directe** et un nouvel onglet s'ouvre alors directement avec les résultats de cette nouvelle recherche.

Soit la recherche est **indirecte** car d'autres informations doivent également être précisées. Dans ce cas, une nouvelle fenêtre de recherche s'ouvre et est pré-complétée sur base de la clé d'interrogation utilisée (ex : NISS/NRN, BCE, ...). Vous pouvez alors préciser d'autres informations et réaliser une nouvelle recherche.

Attention, dans le cas où vous effectuez beaucoup de recherches en parallèle le nombre d'onglets ouverts en même temps dans votre navigateur est limité.

3.3.4. Savoir dans quel cadre vous effectuez une recherche

Un « Résumé de la recherche » vous permet à tout moment de savoir pour quelle finalité, justification et source de donnée la recherche est ou a été réalisée.

Ce pied de page est présent dans les fenêtres de recherche aussi bien que dans les résultats.

The image shows a footer for a search summary. It consists of a white box with a thin border. On the left, it says "Résumé de la recherche". To its right, there are three columns separated by vertical lines. The first column is labeled "FINALITÉ" and contains the text "Etablissements d'Enseignement Supérieur". The second column is labeled "JUSTIFICATION" and contains the text "test". The third column is labeled "SOURCE DE DONNÉES" and contains the text "RN - Personnes".

En cas de support, il est vivement conseillé d'intégrer cet élément dans votre capture pour faciliter les investigations.

De même, lorsque vous faites une recherche uniquement, vous pouvez à tout moment revenir à l'accueil en cliquant sur « accueil » ou retourner au cadre de la recherche en cliquant sur « Cadre de la nouvelle recherche » via le fil d'Ariane en haut de la page.

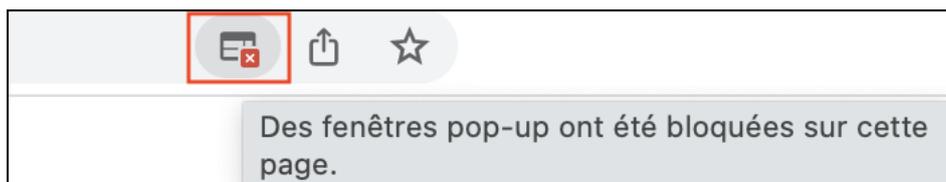


Banque Carrefour d'Échange de Données

Accueil > Cadre de la nouvelle recherche > Opérations

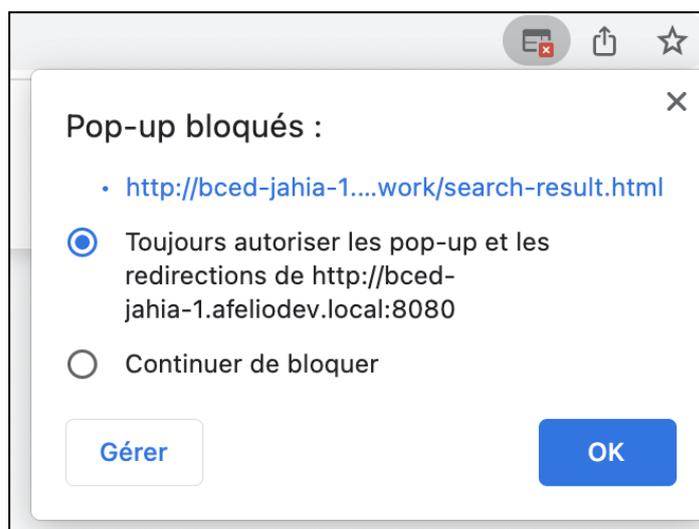
Cet élément n'est pas disponible à partir d'un résultat, vu que celui-ci s'ouvre dans un nouvel onglet.

Attention que sur certains navigateurs, la page de visualisation des opérations pourrait être bloquées.



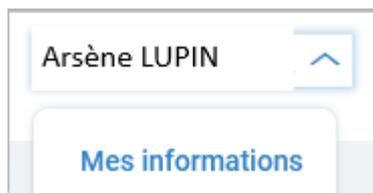
Si l'icône affichée ci-dessus apparaît, il suffit de cliquer dessus et d'autoriser les pop-ups et les redirections. Il se peut que l'utilisateur doive relancer la recherche pour que la page s'affiche.

Cette opération manuelle ne sera à effectuer qu'une seule fois.



3.4. Mes informations

En cliquant sur votre nom en haut à droite, un menu s'ouvre dans lequel vous pouvez cliquer sur « mes informations ».



Ce menu vous permet alors de consulter vos informations de base (Nom, prénom, e-mail) mais également de télécharger les traces de vos actions prises par l'application. Il est important de préciser votre adresse e-mail car les notifications y seront envoyées.

Deux types de téléchargement sont offerts :

- « Télécharger les traces de recherches » : liste les traces des recherches réalisées
- « Télécharger les traces système » liste les traces prises par le système pour les autres actions système de type création, modification, suppression ou téléchargement.

Mes informations

Mes données personnelles

Identifiant	12345
Nom	LUPIN
Prénom	Arsène
E-mail	lupin.asène@spw.wallonie.be

Mes traces

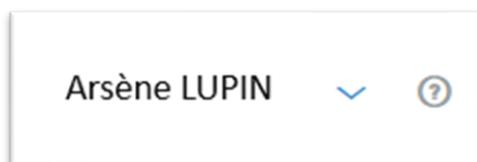
Veillez cliquer sur le bouton représentant les traces que vous voulez consulter.

Télécharger les traces de recherches ↓

Télécharger les traces système ↓

3.5. Obtenir de l'aide

Pour obtenir de l'aide, vous pouvez cliquer sur l'icône d'interrogation ⓘ à coté de votre nom



La page se met à jour avec de nouveaux menus. Ceux-ci vous permettent de télécharger le manuel ou la FAQ ou encore de contacter la BCED

Contact et aide

Questions fréquemment posées

Télécharger les FAQ (.pdf) [↓](#)

Manuel utilisateur

Télécharger le manuel utilisateur (.pdf) [↓](#)

Contactez la Banque Carrefour d'Echange de Données

Vous pouvez nous contacter en cas de questions, pour signaler un problème ou suggérer une amélioration.

[Contacter la BCED](#)

3.5.1. Télécharger le manuel ou la FAQ

Pour obtenir le manuel ou le document avec les FAQ, il suffit de cliquer respectivement sur le bouton « Télécharger le manuel » ou celui « télécharger les FAQ ».

Le document s'ouvre alors dans un nouvel onglet et est construit afin de permettre une navigation à travers la table des matières.

3.5.2. Contacter la BCED

En cliquant sur « Contacter la BCED », un formulaire de contact s'ouvre.

Vos données sont préremplies et vous permettent de réceptionner un accusé de réception si vous le souhaitez.

Vous pouvez ensuite choisir le sujet et préciser quelques informations. Les sujets sont les suivants :

- Poser une question : à utiliser lorsque vous souhaitez une information complémentaire sur BCED-WI
- Signaler un problème : à utiliser lorsque vous souhaitez signaler un comportement irrégulier de l'application
- Proposer une amélioration : à utiliser si vous souhaitez faire une suggestion ou demander des modifications dans BCED-WI

Quel que soit le sujet, il est important d'y apporter un maximum de précision permettant à l'équipe support de répondre au mieux à votre demande dans les meilleurs délais.

L'organisation et la finalité liées à vos accès et pour laquelle vous nous contactez sont obligatoires. Si vous avez un problème, une question ou une suggestion en lien avec une source de données (ex : RN - Personne) ou une opération (ex : recherche par adresse) en particulier, il est important de nous le préciser.

Vous pouvez également attacher des pièces à joindre.

3.5.3. Infobulle « i »

Lorsque vous voyez la petite icône  à côté d'un élément, positionnez votre souris dessous et cliquez pour afficher les informations complémentaires sur l'élément en question.

Voici un exemple en cliquant sur le  à côté des sources de données dans le cadre de la recherche.

Cadre de la nouvelle recherche

Indiquez pour quelle organisation et dans quel but vous effectuez votre recherche

Mon organisation *

Académie de Recherche et d'Enseignement Supér

Finalité *

Etablissements d'Enseignement Supérieur

Source de données *

Sélectionner

Description :

RN - Composition de ménage : Données de la composition de ménage des personnes

RN - Filiation : Données de filiation ascendante et descendante des personnes

RN - Historique des personnes : Données relatives à l'historique des adresses de personne faisant partie du Registre National et du Registre des Radiés

RN - Personnes : Données signalétiques de personnes inscrites au Registre National ou de personnes en lien avec la sécurité sociale belge faisant partie des Registre Bis et Radié de la BCSS

Justification (ex: N° de dossier) *

Indiquez une justification. Elle doit être suffisamment explicite pour établir le lien avec le dossier (ex: N° de dossier, PV,...) et permettre de justifier pourquoi les informations ont été consultées, notamment en cas d'audit postérieur à la consultation.

0/250

Prénom Nom

E-mail

Accusé d'envoi

Sujet *

Veuillez préciser l'organisation et la finalité pour laquelle vous nous contactez.

Organisation * Finalité *

En cas de recherche de sources authentiques, veuillez préciser la source de données et l'opération concernées (ex : Source de données = RN - personne, opération = Recherche par adresse)

Source de données Opération

Décrivez de manière la plus complète votre demande (ex : les étapes suivies, le type de problème, si cela vous concerne uniquement, la date et l'heure, ...). La date et l'heure du problème sont également très utiles si celles-ci diffèrent du moment où vous remplissez le formulaire.

Description *

[i](#)

N'hésitez pas à ajouter des informations complémentaires.

Information complémentaire

Information complémentaire



Vous pouvez également attacher jusqu'à 5 documents à la demande (max 2Mb par document)

Pièce(s) jointe(s)



[Télécharger un fichier](#)

.txt .doc .docx .xls .xlsx .csv .pdf .gif .jpg .jpeg .png

Il suffit ensuite de soumettre le formulaire. Vous recevez alors une confirmation et la BCED vous recontactera dans les plus brefs délais.

4. Sources de données disponibles

Selon les autorisations octroyées, les utilisateurs pourront effectuer des recherches à travers différentes sources de données issues de sources authentiques telles que le Registre National, l'Avertissement Extrait de Rôle (AER), la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) pour n'en citer que quelques-unes.

La suite de ce document décrit les différents types de recherches que BCED-WI permet d'effectuer par source de données ainsi que les résultats qui seront affichés en retour.

Selon l'organisation et la finalité sélectionnées, seules certaines sources de données seront disponibles sur base des autorisations octroyées (ancienne autorisation CPVP, protocoles, délibération, arrêtés royaux, etc.). Il en est de même pour les modes d'interrogations disponibles par source de données. Les données même affichées par source de données dépendent également des finalités et des autorisations existantes pour celles-ci.

Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse (M) ▼

Finalité *

Allocations Familiales AJ ▼

Source de données *

Sélectionner ▼

- Sélectionner
- BCE - Entreprise (public)
- RN - Composition de ménage
- RN - Historique des personnes
- RN - Personnes

Le tableau ci-dessous résume les différents services offerts et leurs sources authentiques respectives. Selon les autorisations qui vous auront été fournies, vous aurez accès au(x) service(s) qui entre(nt) dans le cadre de l'accord d'échange.

Source Authentique / fournisseur	Source de données	Description
Registre National Registres BCSS	RN - Personne	Données signalétiques de personnes inscrites au Registre National ou de personnes en lien avec la sécurité sociale belge faisant partie des Registre Bis et Radiés de la BCSS
	RN - Historique des personnes	Données relatives à l'historique des adresses de personnes faisant partie du Registre National et du Registre des Radiés
	RN - Composition de ménage	Données de la composition de ménage des personnes
	RN - Filiation	Données de filiation ascendante et descendante des personnes
	RN – Représentation légale	Données relatives à la représentation légale et à la capacité juridique de personnes issues du Registre National

<p>SPF Economie</p>	<p style="text-align: center;"><i>SPF Finances – AER</i></p> <p>Chaque année, les personnes physiques soumises à l'impôt doivent déclarer leurs revenus à l'administration fiscale (SPF Finances). Cette déclaration se fait via la « déclaration fiscale ». C'est sur base de cette déclaration que les impôts dus sont calculés.</p> <p>Dans sa déclaration, le redevable doit indiquer tout une série de données de revenus (rente alimentaire perçue, total des revenus imposables globalement, indication de charge de famille, ...) Chaque type de donnée est identifié par un code, appelé code IPCAL.</p> <p>L'avertissement extrait de rôle est le document envoyé chaque année par l'administration fiscale qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valide les informations fournies dans la déclaration fiscale - spécifie les sommes à payer ou celles remboursées. <p>La source de données « SPF finances - AER » permet d'obtenir les montants associés aux codes IPCAL définis dans l'avertissement d'extrait de rôle d'une personne</p>	<p>Données d'identification concernant les entreprises et leurs unités d'établissement. Deux modes existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Public : sans données à caractère personnel • Privé : avec Numéro RN et comprenant les fonctions ou les fondateurs au sein d'une entreprise.
---------------------	--	---

	<p>physique pour une année de taxation spécifique (maximum année A-1).</p> <p>Il s'agit donc d'obtenir les données validées par le SPF Finances, et non pas celles soumises par le redevable</p> <p>4.1.1. Recherche sur base du Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS)</p> <p>4.1.1.1. Recherche</p> <p>Seule la recherche sur base du NRN ou d'un NISS peut être effectuée. On devra indiquer obligatoirement l'année des revenus. Pour être valide, l'année de taxation doit être inférieure à l'année courante (N-2).</p> <p>Il faut compter 2 ans pour que les revenus soient disponibles. Les déclarations doivent être rentrées pour le 30 juin de l'année N pour les revenus de l'année N-1. A partir de janvier/février de l'année N+1, l'information commence à être disponible en fonction des</p>	
--	---	--

	<p>enrôlements que le SPF Finances doit réaliser endéans le 30/06 de l'année n+1.</p> <p>Ainsi, une déclaration rentrée en 2022 concernant les revenus de 2021 ne sera disponible qu'à partir de Janvier/février 2023 pour les premiers enrôlements, et dans sa totalité après le 30 juin 2023.</p> <p>En fonction des autorisations, une limitation sur l'historique peut être appliquée. En revanche, les données antérieures à 2006 ne sont pas disponibles.</p> <div data-bbox="571 1115 1018 1568"> <h3>SPF Finances - AER</h3> <p>Services du SPF Finances permettant de consulter l'AER</p> <p>Recherche AER</p> <p>NRN / NISS *</p> <input type="text"/> <p>Année des revenus *</p> <input type="text"/></div> <p>Cliquer sur le bouton pour lancer la recherche. Il est également possible de vider le champ en cliquant sur l'intitulé de la recherche.</p>	
--	---	--

	<p>4.1.1.2. Résultat</p> <p>Le résultat de la recherche affiche :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le NRN/NISS de la personne pour laquelle la recherche est effectuée et sa position (déclarant ou co-déclarant)2. L'année des revenus ;3. S'il en existe un(e) - Le NRN/NISS du ou de la conjoint(e) de la personne pour laquelle la recherche est effectuée et sa position (déclarant ou co-déclarant)4. Les Code IPCAL autorisés et leurs montants en eurocents	
--	---	--

	<p>Résultat de la recherche</p> <p>Personnes reprises sur la déclaration</p> <p>Co-déclarant - NRN/NISS : XXXXXXXXXXXX</p> <p>Déclarant - NRN/NISS YYYYYYYYYY</p> <p>Année des revenus 2016</p> <p>N° d'article 680239414</p> <p>Rubriques</p> <p>Code IPCAL A7556 - Total des revenus du ménage (= A7555 + B7555)</p> <p>Valeur (en eurocents) 502811</p> <p>Code IPCAL B7555 - Total des revenus imposables globalement - Co-déclarant</p> <p>Valeur (en eurocents) 1799736</p> <p>En ouvrant le menu sur le déclarant ou le co-déclarant, à partir du NRN/NISS, d'autres recherches sont offertes (ex : composition de ménage, la filiation – Ascendante ou - Descendante, historique des adresses, DIV, etc.) et ce, selon les autorisations octroyées.</p> <h2>4.2. Personne handicapée</h2> <p>À la suite de la régionalisation de cette compétence, le service permet</p>	
--	--	--

	<p>de consulter les informations relatives aux demandes et reconnaissances de handicap auprès des sources authentiques des différentes régions.</p> <p>Les sources disponibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DGPH : Reconnaissance des adultes (toute région confondue) et des + 65 ans de Flandre par le Fédéral • VSB : Droit à l'Allocation pour l'aide aux personnes âgées de Flandre. • Kind en Gezin : Reconnaissance des enfants par la Flandre • IRISCARE : Reconnaissance des enfants et des + de 65 ans en Région bruxelloise • Cin : Reconnaissance des + de 65 ans en Wallonie par les Organismes assureurs wallons • AViQ : Reconnaissance des enfants en région Wallonne • DSL : Reconnaissance des enfants de la Communauté germanophone <p>En ce qui concerne les informations mises à disposition dans le service, la recherche d'un dossier s'effectue par date ou par période.</p> <p>Mais dans les deux cas, le client doit spécifier deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ou les source(s) qu'il souhaite consulter (voir les 	
--	---	--

	<p>sources mentionnées ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parties de dossiers qu'il souhaite consulter, avec les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Statut de la demande : inclut la date de la demande, le statut des renseignements administratifs et médicaux et une indication si le dossier est en appel ; - Reconnaissance du handicap : dates de décision et de début de reconnaissance, les détails du handicap reconnu et le nombre de points d'incapacité - Droit : les montants des allocations - Cartes sociales : cartes de stationnement, de réduction transports en commun <p>Attention cependant à ne pas sélectionner de source et de parties de dossier pour lesquels vous n'êtes pas autorisés. Dans ce cas, un message d'erreur vous sera renvoyé :</p> <div style="border: 1px solid red; background-color: #f8d7da; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Erreur Le consommateur n'est mandé</p> </div>	
--	---	--

De même, tous les fournisseurs ne donnent pas toutes les parties de dossiers et il se peut alors que vous receviez le message suivant :



4.2.1. Recherche dossier par date

Il s'agit de la consultation (sous réserve de l'autorisation pour le client et de la disponibilité auprès du fournisseur) des informations connues à une date de référence déterminée.

Cette opération permet aussi de consulter l'état d'avancement en ce qui concerne l'évolution de la demande.

4.2.1.1. Recherche

Dossiers par date Dossiers par période

NRN / NISS *

Sources de données "Handicap" à cocher

- DGPH (Fédéral): pour les adultes (toute ré
- VSB : Droit à l'Allocation pour l'aide aux p
- Kind en Gezin : pour les enfants en Flandr
- IRISCARE : pour les enfants et les + de 65
- CIN : Pour + de 65 ans en Wallonie par les
- AViQ : Pour les enfants en région Wallonn
- DSL : Pour les enfants de la Communauté

Date de référence *

jj-mm-aaaa

Parties du dossier souhaitées - au moins une

- Statut de la demande
- Reconnaissances du handicap
- Droits
- Cartes sociales
- Inclure le statut de la décision
- Inclure la législation

Il est obligatoire de préciser le NRN/NISS de la personne et de sélectionner au moins une source de

	<p>donnée et une partie de dossier souhaité.</p> <p>Attention cependant à ne pas sélectionner de source et de parties de dossier pour lesquels vous n'êtes pas autorisés. Dans ce cas, un message d'erreur vous sera alors renvoyé.</p> <div data-bbox="571 801 1018 958" style="border: 1px solid red; background-color: #f8d7da; padding: 5px;">  <p>Erreur Le consommateur n'est pas autorisé à accéder aux données demandées</p> </div> <p>La date de référence est également obligatoire.</p> <p>Par ailleurs, on peut demander le statut de la décision (pas disponibles pour tous les fournisseurs). Elle sert à indiquer la nature de la décision qui a été prise. Elle est surtout utile pour opérer une distinction entre les divers types de décisions négatives. Les tableaux ci-dessous indiquent comment ce champ sera complété par les différentes sources.</p> <p>On peut également demander la législation associée en fonction des cas rencontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Allocations familiales majorées</i> 	
--	--	--

	<p>–<i>ancienne</i> <i>législation</i> : Le pourcentage d'incapacité est évalué par rapport à la pathologie principale avec possibilité de d'augmentation du fait de pathologies connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Allocations familiales majorées</i> –<i>nouvelle</i> <i>législation</i> : <i>Evaluation</i> s'effectuant à travers 3 piliers mesurant divers critères • <i>Allocations de remplacement de revenu -ARR</i> : L'allocation de remplacement de revenus est accordée à la personne handicapée qui est âgée d'au moins 21 ans et qui, au moment de l'introduction de la demande, est âgée de moins de 65 ans, dont il est établi que l'état physique ou psychique a réduit sa capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant 	
--	---	--

	<p>une profession sur le marché général du travail. Le marché général du travail ne comprend pas les entreprises de travail adapté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocations d'intégration -AI : L'allocation d'intégration est accordée à la personne handicapée qui est âgée d'au moins 21 ans et qui, au moment de l'introduction de la demande, est âgée de moins de 65 ans, dont le manque ou la réduction d'autonomie est établi. • Allocations pour l'aide aux personnes âgées - AAPA : L'allocation pour l'aide aux personnes âgées est accordée à la personne handicapée âgée d'au moins 65 ans dont le manque ou la réduction d'autonomie est établi. L'allocation pour l'aide aux personnes âgées n'est pas accordée à la personne handicapée qui bénéficie d'une allocation de 	
--	--	--

	<p>remplacement de revenus ou d'une allocation d'intégration.</p> <p>4.2.1.2. Résultats</p> <p>Le premier bloc donne les informations de la personne recherchée (nom, prénom, adresse). Le détail de celles-ci est disponible en cliquant sur la flèche</p> <p>Dossier "Personne handicapée" pour la date</p> <p>Personne handicapée : ██████████ -</p> <p>Le second bloc donne les informations par rapport au dossier de la personne.</p> <p>Dossiers de handicap</p> <p>Dossier de handicap - DGPH</p> <p>Une fois déployé, ce bloc affiche le statut de la demande. Les différentes reconnaissances sont listées en dessous tandis que les droits associés clôturent le bloc.</p>	
--	--	--

Dossiers de handicap

Dossier de handicap - DGPH

Source de données "Handicap"

DGPH

Statut de la demande

Législation

Allocation de remplacement de revenu/Allocation d'intégrati

Date de la demande

01/11/2017

Renseignements administratifs recueillis ou nécessaires ? O

Renseignements médicaux recueillis ou nécessaires ? NON

Dossier en appel ? NON

Reconnaisances de handicap

Reconnaissance de handicap - 1993-04-01

Reconnaissance de handicap - 1988-02-01

Droits

Droit - 2020-03-01 à

4.2.2. Recherche dossier par période

Le service permet en outre de consulter des paiements au cours d'une période déterminée.

4.2.2.1. Recherche

La recherche est similaire à une recherche de dossier par date mais au lieu de chercher un statut de

	<p>handicap à une date spécifique, on recherche un statut pour une période définie.</p> <p>Les données suivantes sont obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">- dates de début et fin de la période de référence ;- numéro NRN/NISS de la personne ;- au moins une source de données ;- une partie de dossier souhaitée.	
--	--	--

	<p>NRN / NISS *</p> <input type="text"/>	
	<p>Sources de données "Handicap" à cons</p> <p><input type="checkbox"/> DGPH (Fédéral): pour les adultes (toute régi</p> <p><input type="checkbox"/> VSB : Droit à l'Allocation pour l'aide aux pers</p> <p><input type="checkbox"/> Kind en Gezin : pour les enfants en Flandre</p> <p><input type="checkbox"/> IRISCARE : pour les enfants et les + de 65 a</p> <p><input type="checkbox"/> CIN : Pour + de 65 ans en Wallonie par les C</p> <p><input type="checkbox"/> AVIQ : Pour les enfants en région Wallonne</p> <p><input type="checkbox"/> DSL : Pour les enfants de la Communauté g</p>	
	<p>Période de référence</p> <p>Date de début *</p> <input type="text" value="jj-mm-aaaa"/> <p>Date de fin *</p> <input type="text" value="jj-mm-aaaa"/>	
	<p>Parties du dossier souhaitées - au moi</p> <p><input type="checkbox"/> Statut de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> Reconnaissances du handicap</p> <p><input type="checkbox"/> Droits</p> <p><input type="checkbox"/> Cartes sociales</p>	
	<p>Attention cependant à ne pas sélectionner de source et de parties de dossier pour lesquels vous n'êtes pas autorisés. Dans ce cas, un message d'erreur vous sera alors renvoyé.</p>	

**Erreur**

Le consommateur n'est pas autorisé
mandées

4.2.2.2. Résultat

Le meme type de presentaton des résultats est présent que celui décrit au point 4.3.1.2

4.2.3. Paiements par période

Dans le futur, une troisième opération sera disponible pour obtenir les paiements liés aux handicaps correspondant à une période donnée.

Etant donné qu'il n'y a actuellement aucun consommateur pour cette donnée, cette partie du manuel sera complétée lorsqu'au moins une administration la consommera sur BCED-WI.

4.3. Allocations familiales

Ce service permet la consultation des informations liées à un dossier d'allocations familiales.

	<p>Trois types de rôles distincts sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attributaire : L'attributaire est la personne qui ouvre le droit aux allocations familiales. ATTENTION : cette notion n'existe plus à partir de 2019. • Allocataire : L'allocataire est la personne qui perçoit les allocations familiales. • Bénéficiaire : Un enfant bénéficiaire est celui en faveur duquel le droit aux allocations familiales sera ouvert, en fonction (notamment) de son âge, du fait qu'il soit ou non handicapé et de la personne qui ouvre le droit à ces allocations. <p>La consultation d'un dossier d'allocations familiales permet de déterminer si une personne est attributaire, allocataire ou bénéficiaire. Elle aide également à faire les liens entre une personne et les autres rôles du dossier, et ce pour une période donnée.</p> <p>Le service peut retourner plusieurs dossiers d'allocations familiales</p>	
--	---	--

	<p>pour une personne et une période donnée.</p> <p>Un dossier d'allocations familiales contient un identifiant, un numéro de caisse et un numéro de bureau</p> <p>4.3.1. Rechercher par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS)</p> <p>Ce type de recherche donne l'occasion de consulter, pour une période donnée, l'ensemble des dossiers d'allocations familiales d'une personne que celui-ci soit bénéficiaire, allocataire ou attributaire.</p> <p>4.3.1.1. Recherche</p> <p>Vous pouvez chercher par numéro de registre national</p>	
--	--	--

	 <p>Les champs obligatoires à remplir sont le NISS de la personne et la date de début de la période du dossier.</p> <p>La date de début de période est un repère temporel afin d'obtenir l'état d'un dossier à un moment précis.</p> <p>Par exemple, Madame X, née le 15/05/1985, effectue une recherche à partir de son propose numéro national avec une date de début de période au 01/01/1990. En résultat, elle verra apparaitre le(s) dossier(s)</p>	
--	--	--

dans le(s)quel(s) elle était enfant bénéficiaire (comprenant d'éventuels frères et sœurs) ainsi que le(s) dossier(s) pour le(s)quel(s) elle est allocataire.

Enfin, la recherche peut être limitée à un ou plusieurs fournisseur(s) particulier(s) (Régionaux ou Fédéral) en sélectionnant le ou les fournisseur(s) de données. Si cette option n'est pas activée, la recherche se fera sur l'ensemble des Régions ainsi qu'au niveau fédéral.

Dossiers d'allocations familiales

NRN / NISS *

12345678912]

Période de recherche

Début *

2016-02

Fin

ex : 2021-01

Fournisseurs des données (facultatif) ⓘ

Fournisseur *

Région wallonne

Fournisseur *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -

Résumé de la recherche FINALITÉ JUSTIFICATION

PRI - Personne à charge demo

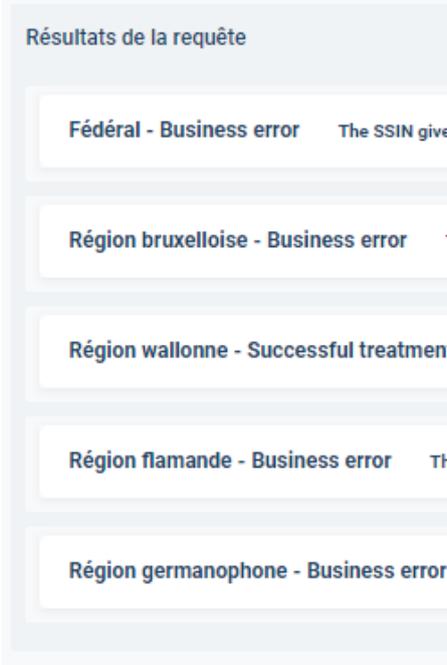
Attention, dans le cas où vous n'avez pas d'autorisation pour obtenir les données liées à un fournisseur particulier et que vous avez spécifié ce fournisseur en recherche (ou que vous n'avez précisé aucun fournisseur en recherche vu que tous par défaut sont recherchés dans ce cas), vous n'obtiendrez aucune information.

Le message d'erreur suivant s'affichera : « *Le consommateur n'est pas autorisé à consulter les informations demandées* »

The screenshot shows the BCED-WI interface for searching 'Allocations familiales'. The page title is 'Banque Carrefour d'Échange de Données'. The breadcrumb trail is 'Accueil > Cadre de la nouvelle recherche > Opérations'. The main heading is 'Allocations familiales' with the subtitle 'Ensemble des sources centralisées'. Below this, there is a section for 'Dossiers d'allocations familiales'. The search filters include:

- NRN / NISS ***: A text input field.
- Période de recherche**:
 - Début ***: A date input field with the value '2016-02'.
 - Fin**: A date input field with the value 'en : 2021-01'.
- Fournisseurs des données**: A section for selecting data providers.

 At the bottom right, there are links for 'Résumé de la recherche', 'FAMILIÉ', and 'DTE - Personne'.

	<p>4.3.1.2. Résultat</p>  <p>Une fois que l'on déploie la Région concernée, on obtient le résultat ci-dessous.</p>	
--	--	--

	<p>Région wallonne - Successful treatment</p> <p>Fournisseur</p> <p>Région wallonne</p> <p>Statut : Successful treatment</p> <p>Dossiers d'allocations familiales</p> <p>Dossier</p> <p>Caisse d'allocations familiales</p> <p>Numéro BCE</p> <p>[REDACTED]</p> <p>Nom de la caisse d'allocations</p> <p>Famiwal</p> <p>Numéro de dossier</p> <p>[REDACTED]</p>	
--	--	--

	<div data-bbox="582 369 1013 1019" style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; background-color: #f9f9f9;"> <p>Allocataires</p> <p>Allocataire - ██████████</p> <hr/> <p>Enfants ouvrant les droits aux allocat</p> <p>Enfant - ██████████</p> <p>Enfant - ██████████</p> </div> <p>Selon votre niveau d'autorisation, vous aurez accès à plus ou moins d'informations parmi lesquelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Information sur la demande <ol style="list-style-type: none"> a. Le statut du traitement peut prendre plusieurs valeurs : <ol style="list-style-type: none"> i. Le traitement est en erreur ii. Le traitement s'est bien déroulé (Successful treatment) iii. Traitement manuel (réponse via papier) 	
--	---	--

	<p>2. Dossier d'allocation familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Signalétique du dossier b. Numéro de dossier c. Numéro de bureau d. Numéro de caisse <p>3. Attributaire</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Numéro d'attributaire (NISS de la personne) b. Nom de l'attributaire c. Prénom de l'attributaire <p>4. Allocataire(s)</p> <p>Signalétique de l'allocataire</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Numéro d'allocataire (NISS de la personne) b. Nom de l'allocataire c. Prénom de l'allocataire d. <i>Type d'allocataire peut prendre plusieurs valeurs</i> <ul style="list-style-type: none"> i. Le type 1 : Il s'agit d'une personne qui n'entre pas en ligne de compte pour l'établissement d'un droit prioritaire ou d'une modificatio 	
--	---	--

	<p>n de la compétence de caisse</p> <p>ii. Le type 2 : Il s'agit d'une personne qui entre en ligne de compte pour un droit prioritaire ou une modification de la compétence.</p> <p>Période(s) de paiements</p> <p>Chaque allocataire peut avoir une ou plusieurs périodes de paiement</p> <p>Prime(s) de naissance</p> <p>Signalétique de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Numéro de registre national b. Nom de l'allocataire c. Prénom de l'allocataire 	
--	--	--

	BCE – Entreprise	
SPF Finances, ONSS	Dettes des entreprises	Situation de dettes fiscales et sociales des entreprises
SPF mobilité	DIV – Véhicule	Données d'immatriculation des véhicules à moteur, des motocyclettes et des remorques de plus de 750 kg - Données techniques IVI
SPF Finances	SPF Finances – Cadastre	Données relatives aux parcelles cadastrales ainsi que leurs titulaires de droits
SPF Finances	AER	Données des rubriques de l'AER (Avertissement Extrait de rôle)
Via la BCSS (DGPH, VSB, Kind en Gezin, Iriscare, CIN, AViQ, DSL)	Handicap	Données permettant d'établir la reconnaissance d'handicap chez une personne
Via la BCSS (ORINT, Vlaams Kadaster Groeipakket, AViQ, Communauté germanophone, IRISCARE)	Allocations familiales	Ensemble des sources centralisées par la BCSS concernant les données d'allocation familiales
Répertoire Général des Travailleurs Indépendants (RGTI) par l'INASTI	INASTI – Indépendants	Données relatives aux travailleurs indépendants et à leur carrière

		(période d'affiliation) contenant leur statut d'indépendant, l'affiliation à une caisse d'assurance sociale, les segments de carrière et les cotisations
ONSS	ONSS – Dimona	Données relatives aux déclarations obligatoires des employeurs sur toute entrée ou sortie de service liée aux contrats de travail des travailleurs salariés

Dans le cadre de la recherche, selon la finalité choisie, les sources de données proposées se mettront à jour selon ce qui est autorisé et ce qui a été demandé par votre administration.

4.4. Registre National / Registres BCSS

Le Registre National est une source authentique fournie par le SPF Intérieur. Elle est composée de différents sous-registres :

- Le registre de la population et le registre des étrangers : contiennent les données des personnes, belges ou étrangères, autorisées et vivant en Belgique
- Le registre d'attente : contient les personnes qui se déclarent réfugiées ou qui demandent à être reconnues comme telles ainsi que les membres de leur famille
- Le registre consulaire : contient les personnes inscrites auprès d'un consulat ou d'une ambassade de Belgique à l'étranger
- Le registre du protocole CEE : contient le personnel de l'Union Européenne
- Le registre des non-résidents : reprend les non-résidents mentionnés dans un acte d'état civil belge

Cependant, certains sous-registres peuvent ne pas être exposés à la BCED ou être disponibles uniquement au travers d'une source de données spécifique à exposer (ex : registre d'attente)

Les Registres BCSS sont en fait composés de deux registres :

- Le registre RAD : ensemble des personnes ayant un numéro du Registre national mais dont le dossier n'est plus activement géré par une commune ou un poste diplomatique ; s'y trouvent les personnes « radiées » du Registre national, celles parties vivre à l'étranger sans s'inscrire dans un poste diplomatique, les personnes du registre des non-résidents, etc.

- Le registre BIS : ensemble des personnes ayant un lien avec la Belgique mais n'ayant pas de numéro du Registre national ; s'y trouvent des travailleurs transfrontaliers, des personnes propriétaires de bien(s) en Belgique, des personnes ayant un droit en sécurité sociale belge mais ne vivant pas en Belgique, etc.

Au sein de la sécurité sociale, la clé principale pour l'échange de données est le Numéro d'Identification de la Sécurité Sociale (NISS). Ce NISS est soit un numéro du Registre national (RN) soit un numéro BIS²

4.4.1. RN - Personne

La source de données « RN – Personne » fournit le signalétique (les données d'identification) d'une ou plusieurs personnes.

Trois types de recherches sont possibles :

- Recherche par nom (ou recherche phonétique)
- Recherche par numéro de Registre National
- Recherche par adresse

Il est également possible au travers de cette source de données de créer un Numéro NISS dans le registre BIS (voir chapitre « Création d'un numéro NISS dans le registre BIS »)

4.4.1.1. Recherche par nom

4.4.1.1.1. Recherche

Elle permet une recherche sur base du nom, prénom, genre et date de naissance (avec ou sans incertitude), de la personne.

² Le numéro Bis est un numéro composé de 11 chiffres, il est attribué aux travailleurs étrangers (de l'Union Européenne ou non) qui résident de manière temporaire en Belgique ou qui ne sont pas connus sur le territoire belge

Recherche par NRN / NISS | Recherche par nom | Recherche par adresse | Création d'un NISS dans le Rbis

Prénom

Nom *

Date de naissance *
 ex: 2016-00-00

Incertitude sur la date de naissance
 ex: 2

Genre
 - Veuillez sélectionner un élément dans la liste -

Résumé de la recherche FINALITÉ Établissements d'Enseignement Supérieur JUSTIFICATION t SOURCE DE DONNÉES RN - Personnes

Le nom et la date de naissance sont des critères obligatoires.

Il est possible d'ajouter plusieurs noms ou prénoms en cliquant sur le symbole et de les retirer en cliquant sur la poubelle

Prénom

Prénom

Nom *

La date de naissance est encodée manuellement en suivant le format **YYYY-MM-DD**. Si la date de naissance est connue, une date complète peut être précisée (ex : 1995-12-31).

Date de naissance *

Cependant, il arrive souvent que la date de naissance ne soit pas connue. Il est alors possible d'utiliser l'incertitude sur la date de naissance.

Il suffit alors de préciser une date de naissance incomplète en remplaçant par 00 le jour (ex :2001-05-00) ou par 00-00 le jour et le mois (ex :2001-00-00)

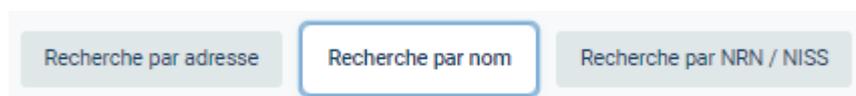
Le champ incertitude sur la date de naissance peut alors être complété par un chiffre représentant :

- soit le nb de mois que l'on ajoute ou retire de la date de naissance pour déterminer la fourchette dans laquelle une personne est née → si la date de naissance ne précise pas juste le jour (ex :2001-02-00) ;
- soit le nb d'année que l'on ajoute ou retire de la date de naissance pour déterminer la fourchette dans laquelle une personne est née → si la date de naissance ne précise pas le jour et le mois (ex :2001-00-00).

Dans l'image ci-dessus, la recherche retrouvera tous les Jean Dupont (sur base phonétique) qui sont nés entre 1990 et 2000 (= 1995 +/- 5 ans).

Cliquer ensuite sur le bouton **Soumettre** pour lancer la recherche.

Dans le cas où vous souhaitez vider tous les champs, il suffit de cliquer sur l'onglet de recherche sélectionné.



4.4.1.1.2. Résultat

L'écran peut retourner un ou plusieurs résultats selon les critères de recherche encodés.

Les détails pour chaque résultat de la liste peuvent être consultés en cliquant sur la flèche à gauche. Le résultat sera alors déroulé avec les éléments retournés (selon données présentes dans les autorisations de la finalité)

Résultat de la recherche Exporter

N° de ticket
92c92230-a2a1-49bd-9b7b-00b5b619b968

ID de la requête
11428992-fc99-418a-a930-325ea9a803d3

Statut : Successful treatment

Liste des personnes trouvées

- 12345678912 - Jan Dupont né(e) le 1998-05-02
- 98765432198 - Jean Dupond né(e) le 1994-04-06

Il est également possible d'effectuer une recherche contextuelle sur base du NRN/NISS (voir Effectuer une recherche à partir d'un résultat (recherche contextuelle))

Attention que la recherche génère une erreur lorsque le nombre de résultats est trop important (plus de 20 à 50 résultats selon les intégrateurs utilisés)

Résultat de la recherche

Statut : Business error

Résultat
Business error

Résultat
Une erreur métier est survenue

Détails

Avertissement

Message
Too many answers have been found

Language
en

Message
Trop de réponses ont été trouvées

Language
fr

4.4.1.2. Recherche par numéro de Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS)

4.4.1.2.1. Recherche

Cette recherche permet de retrouver une et une seule personne sur base de son numéro de RN (NRN) ou de numéro d'identification de Sécurité National (NISS).

Le numéro doit être encodé sans ponctuation, tiret ou espace.

RN - Personnes

Données signalétiques de personnes inscrites au Registre National ou de personnes en lien avec la sécurité sociale belge faisant partie des Registre Bis et Radié de la BCSS

Recherche par NRN / NISS

Recherche par nom

Recherche par adresse

Création d'un NISS dans le Rbis

NRN / NISS *

ex:98123456871



Cliquer ensuite sur le bouton  pour lancer la recherche.

4.4.1.2.2. Résultat

Le résultat sera affiché comme précédemment mais avec un seul résultat. Il est également possible de dérouler l'information sur la personne en cliquant sur la flèche à droite 

Résultat de la recherche Exporter 

N° de ticket
92c92230-a2a1-49bd-9b7b-00b5b619b968

ID de la requête
11428992-fc99-418a-a930-325ea9a803d3

Statut : Successful treatment 

Liste des personnes trouvées

12345678912 - Jan Dupont né(e) le 1998-05-02 

Les champs retournés dépendent des autorisations octroyées.

12345678901 - Jean Dupont né(e) le 1995-06-02

Source de la donnée

Registre national (RN)

NRN / NISS

Données réelles masquées

Composition de ménage

Rechercher

Nom de la personne

Prénom

Jean

Prénom

Arsène

Prénom

Henri

Nom

Dupont

Il est également possible d'effectuer une recherche contextuelle sur base du NRN/NISS (voir Effectuer une recherche à partir d'un résultat (recherche contextuelle))

4.4.1.3. Recherche par adresse

4.4.1.3.1. Recherche

Elle permet une recherche sur base d'une adresse connue.

Adresse

Code postal *

5020 - Flawinne

Rue *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -

Cami

Rue Camille Charlier(FW)

Rue Camille Dessenius(FW)

Rue Camille Hennuy(FW)

En premier lieu, vous devez introduire un code postal. Sur base de celui-ci, en encodant les premiers caractères d'une rue, le système réduira la liste des rues à celles correspondant à ce code postal. Vous pouvez dès lors encoder partiellement un nom de rue et une liste des rues trouvées vous est proposée (voir exemple ci-dessus).

Ensuite indiquer le numéro de maison et lancer la recherche.

Dans le cas d'une adresse impliquant une boîte postale, il est également possible de préciser celle-ci (par exemple, pour une adresse de type Rue de l'aventure 23B, XXXX Nom de la commune). Il est à noter que le format de la boîte postale n'est pas standardisé. Si la valeur encodée ne correspond pas exactement au format, aucun résultat ne sera trouvé. Dans le cas d'une boîte correspondant à une lettre (A, B, C), le format utilisé correspond souvent à 4 caractères : la lettre suivie de 000 (ex : A000). Si lors d'un encodage de boîte postal et malgré l'usage de ce format, aucun résultat n'est trouvé, il est possible de ne pas indiquer le numéro de boîte. Tous les habitants des boîtes postales associés au numéro de maison de l'adresse spécifiée seront alors renvoyés.

4.4.1.3.2. Résultat

L'écran peut retourner plusieurs personnes habitant à cette adresse.

Résultat de la recherche Exporter

N° de ticket
92c92230-a2a1-49bd-9b7b-00b5b619b968

ID de la requête
11428992-fc99-418a-a930-325ea9a803d3

Statut : Successful treatment

Liste des personnes trouvées

- 12345678912 - Jan Dupont né(e) le 1998-05-02
- 98765432198 - Jean Dupond né(e) le 1994-04-06

Tout comme dans la recherche par nom, on peut dérouler l'information propre à une personne. Les champs affichés dépendent des autorisations octroyées.

Il est également possible d'effectuer une recherche contextuelle sur base du NRN/NISS (voir Effectuer une recherche à partir d'un résultat (recherche contextuelle))

4.4.1.4. Création d'un numéro NISS dans le registre BIS

Cette opération se trouve sous l'onglet « Création d'un NISS dans le Rbis ». Elle permet la création d'un numéro NISS dans le registre bis.

Les personnes qui bénéficient de droits en matière de sécurité sociale mais qui ne sont pas inscrites dans le Registre National se verront attribuer un numéro NISS³.

Création d'un NISS dans le Rbis Recherche par adresse Recherche par nom Recherche par NRN / NISS

Fiche de la personne

Registre *
Registre Bis

Nom de la personne

Genre

Adresse

Nationalités

État civil

Naissance

Décès

³ Le numéro NISS est structuré de la même manière que le numéro national, excepté le mois de naissance qui est augmenté du nombre 20 (sexe inconnu) ou 40 (sexe connu).

Pour remplir les champs de la personne, cochez la zone ad-hoc via le bouton d'activation/désactivation  et les champs liés apparaîtront.



L'octroi d'un numéro Bis est effectué par la BCSS.

Aucune donnée n'est obligatoire mais il existe une série de données minimales d'identification (MID) qui sont nécessaires pour permettre d'identifier une personne avec suffisamment de précision et in fine créer un Numéro BIS.

Il existe trois types de combinaison de MID possible :

- MID 1a: nom, premier prénom, année de naissance, adresse de contact en Belgique
- MID 1b: nom, premier prénom, année de naissance, adresse de résidence à l'étranger
- MID 2: nom, premier prénom, sexe, date et lieu de naissance (c'est-à-dire le pays et le lieu)

"MID adresse"		"MID naissance"
MID 1a	MID 1b	MID 2
<ul style="list-style-type: none"> • Année de naissance • Nom de famille • Premier prénom 		
Adresse de contact <ul style="list-style-type: none"> • Commune • Code postal • Rue 	Adresse à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> • Pays • Commune • Rue 	<ul style="list-style-type: none"> • Date de naissance (complète) • Lieu de naissance (commune belge ou code pays) • Sexe

Fiche de la personne

Registre *

Registre Bis

Nom de la personne

Date de début de validité de l'information *

04 / 07 / 2022

Prénom

Arsène

Position du prénom (1er prénom = 1, 2ème prénom = 2, ...) *

1

Nom *

Lupin

Naissance

Date de naissance *

1998-01-00

Adresse belge

Date de début de validité de l'information *

05 / 07 / 2022



Localité

Code postal *

5000 - Namur

Commune *

Namur

Rue

Libellé rue *

Chaussée de Charleroi

Numéro de maison

83

Boîte postale

Type d'adresse *

Accueil

Une série d'information complémentaires peuvent être renseignées, comme :

- Le décès avec la date de décès ou le lieu de décès.
- La nationalité de la personne,
- L'état civil

Il est également possible de renseigner le numéro de registre national, le pays et la municipalité du conjoint.

Le bouton  créera l'enregistrement du nouveau numéro bis.

Une fois l'enregistrement créé, l'utilisateur est redirigé vers l'écran confirmant la création du numéro bis.

Si la création a été effectuée avec succès, le numéro bis est désormais disponible.

Résultat de la recherche

Statut : Successful treatment

Personne créée dans le RBis

NISS

98210103803

Recherche par NRN / NISS



Rechercher

Composition de ménage

Filiation ascendante

Historique des adresses

Recherche par NRN / NISS

Il est alors possible d'effectuer une recherche contextuelle pour vérifier la signalétique sur base du NISS créé (voir Effectuer une recherche à partir d'un résultat (recherche contextuelle))

Statut : Successful treatment



98210103803 - Arsène LUPIN né(e) le 1998-01-00



Source de la donnée

Sécurité sociale (BCSS)

Registre

Bis

NRN / NISS

98210103803

Composition de ménage



Rechercher

Nom de la personne

Prénom

Arsène

Nom

LUPIN

Né(e) le 1998-01-00 à ()



4.4.2. RN - Historique des personnes

4.4.2.1. Recherche

L'historique des personnes permet de retrouver les adresses auxquelles une personne a été domiciliée.

La recherche se fait sur base du NISS/NRN et il est également possible de préciser la période sur laquelle on souhaite remonter.

RN - Historique des personnes

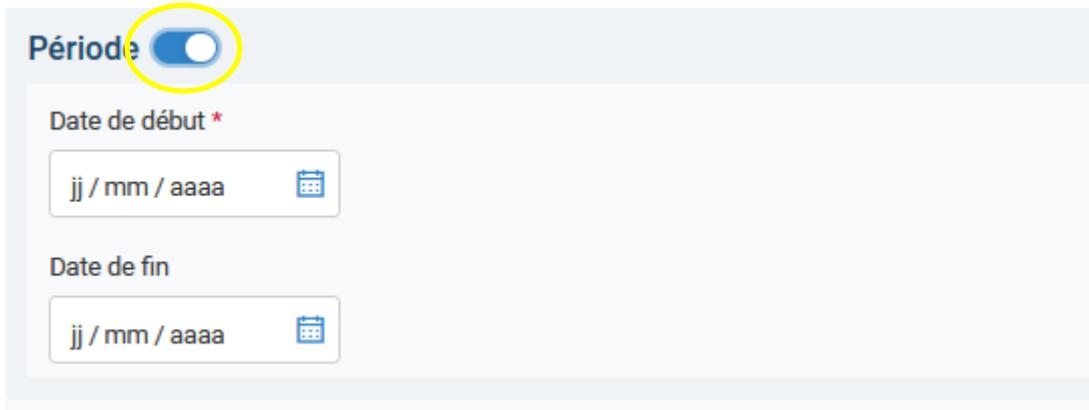
Données relatives à l'historique des adresses de personne faisant partie du Registre National et du Registre des Radiés

Historique des adresses

NRN / NISS *

Période

Pour préciser celle-ci, il suffit d'activer le bouton de sélection et d'encoder au minimum une date de début à partir de laquelle on souhaite consulter ces informations



Période

Date de début *

jj / mm / aaaa 

Date de fin

jj / mm / aaaa 

Chaque utilisateur est responsable de ne consulter que la période pour laquelle il est bien autorisé et qui est proportionnelle à son besoin.

Par défaut, si la période n'est pas précisée, toutes les adresses historiques seront retournées

Puis cliquer sur

Soumettre

4.4.2.2. Résultat

La liste des adresses est alors proposée avec les dates auxquelles elles s'appliquent. Il est possible de consulter les détails d'une adresse en ouvrant le menu de celle-ci via la flèche

Résultat de la recherche Exporter 

Historique des adresses

36 Place des Chandelles - 4000 Liège (Belgique) - 2019-05-09 au 

80 Rue des Chasseurs - 5000 Namur (Belgique) - 2013-04-15 au 2019-05-09 

4.4.3. RN - Composition de ménage

4.4.3.1. Recherche

La composition de ménage permet sur base d'un NRN/NISS de consulter les membres d'un ménage et leur position.

RN - Composition de ménage

Données de la composition de ménage des personnes

Composition de ménage

NRN / NISS *

 ⓘ

4.4.3.2. Résultat

On obtient alors le chef de ménage et une liste des autres membres ainsi que leurs positions respectives.

Pour chacun, il est possible de consulter le détail en ouvrant leurs menus propres

Composition de ménage

Chef de ménage

▼

Membre du ménage

▼

Membre du ménage

▼

D'autres opérations sont utilisables à partir de la source de données permettant notamment de vérifier si une personne est chef de ménage, d'obtenir le nombre de personnes dans le ménage, d'obtenir les événements du ménage, etc...

Pour plus d'informations sur ces opérations, merci de contacter la BCED à l'adresse support-bced@ensemblesimplifions.be

4.4.4. RN - Filiation

4.4.4.1. Filiation ascendante

4.4.4.1.1. Recherche

La filiation ascendante permet de connaître les ascendants au premier degré d'une personne sur base de son NRN/NISS.

RN - Filiation

Service du Registre national permettant de consulter la filiation ascendante et descendante d'une personne

Filiation ascendante Filiation descendante

NRN / NISS *

81071736304 ⓘ

Inclure l'indication de décès

Il est également possible de savoir si une des personnes est décédée

4.4.4.1.2. Résultat

On obtient alors les ascendants sous forme de liste, ainsi que le type de filiation pour la personne recherchée par rapport aux ascendants

Pour chacun, on peut consulter le détail en ouvrant leurs menus respectifs

Filiation ascendante au 1981-07-17

Date de validité de l'information

1981-07-17

Type de filiation

Type

Wettig kind

Type

Enfant légitime

Parents

Parent 1

Parent 2

4.4.4.2. Filiation descendante

4.4.4.2.1. Recherche

La filiation descendante permet de connaître les descendants au premier degré d'une personne sur base d'un NRN/NISS.

RN - Filiation

Données de filiation ascendante et descendante des personnes

Filiation ascendante

Filiation descendante

NRN / NISS *



Inclure l'indication de décès



Il est également possible de savoir si une des personnes est décédée

4.4.4.2.2. Résultat

Les descendants de premier degré sont présentés sous forme de liste et plus de détails peuvent être obtenus en ouvrant le mode compact de chaque descendant via la flèche à droite.

Résultat de la recherche Exporter

Statut : Successful treatment

Filiations descendantes

Junior Lupin - NRN/NISS: 12345678910

4.4.5. RN – Représentation légale

4.4.5.1. Recherche

La recherche s'effectue sur base d'un NRN/NISS

Au moins une des deux valeurs (capacité / statut juridique ou Administrateurs) sur les données demandées doit être cochée.

RN - Représentation légale

Données relatives à la représentation légale et à la capacité juridique de personnes issues du Registre National

Recherche d'une représentation légale/capacité juridique

NRN/NISS *

 ⓘ

Données demandées ⓘ

Capacité / Statut juridique * ⓘ

Administrateurs *

4.4.5.2. Résultat

On obtient les informations sur la capacité/statut juridique ou les administrateurs avec la période, le statut et la justification et on peut étendre pour visualiser les différents détails et voir, par exemple, l'identité de l'administrateur.

Résultat de la recherche

Capacité / Statut juridique

sous administration du 2015-11-18 au

Administrateurs

administrateur de la personne du 2015-11-18 au

4.5. SPF Finances – AER

Chaque année, les personnes physiques soumises à l'impôt doivent déclarer leurs revenus à l'administration fiscale (SPF Finances). Cette déclaration se fait via la « déclaration fiscale ». C'est sur base de cette déclaration que les impôts dus sont calculés.

Dans sa déclaration, le redevable doit indiquer tout une série de données de revenus (rente alimentaire perçue, total des revenus imposables globalement, indication de charge de famille, ...) Chaque type de donnée est identifié par un code, appelé code IPCAL.

L'avertissement extrait de rôle est le document envoyé chaque année par l'administration fiscale qui :

- valide les informations fournies dans la déclaration fiscale
- spécifie les sommes à payer ou celles remboursées.

La source de données « SPF finances - AER » permet d'obtenir les montants associés aux codes IPCAL définis dans l'avertissement d'extrait de rôle d'une personne physique pour une année de taxation spécifique (maximum année A-1).

Il s'agit donc d'obtenir les données validées par le SPF Finances, et non pas celles soumises par le redevable

4.5.1. Recherche sur base du Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS)

4.5.1.1. Recherche

Seule la recherche sur base du NRN ou d'un NISS peut être effectuée. On devra indiquer obligatoirement l'année des revenus. Pour être valide, l'année de taxation doit être inférieure à l'année courante (N-2).

Il faut compter 2 ans pour que les revenus soient disponibles. Les déclarations doivent être rentrées pour le 30 juin de l'année N pour les revenus de l'année N-1. A partir de janvier/février de l'année N+1, l'information commence à être disponible en fonction des enrôlements que le SPF Finances doit réaliser endéans le 30/06 de l'année n+1.

Ainsi, une déclaration rentrée en 2022 concernant les revenus de 2021 ne sera disponible qu'à partir de Janvier/février 2023 pour les premiers enrôlements, et dans sa totalité après le 30 juin 2023.

En fonction des autorisations, une limitation sur l'historique peut être appliquée. En revanche, les données antérieures à 2006 ne sont pas disponibles.

SPF Finances - AER

Services du SPF Finances permettant de consulter l'Avertissement Extrait de Rôle

Recherche AER

NRN / NISS *

Année des revenus *

Cliquer sur le bouton  pour lancer la recherche. Il est également possible de vider le champ en cliquant sur l'intitulé de la recherche.

4.5.1.2. Résultat

Le résultat de la recherche affiche :

5. Le NRN/NISS de la personne pour laquelle la recherche est effectuée et sa position (déclarant ou co-déclarant)
6. L'année des revenus ;
7. S'il en existe un(e) - Le NRN/NISS du ou de la conjoint(e) de la personne pour laquelle la recherche est effectuée et sa position (déclarant ou co-déclarant)
8. Les Code IPCAL autorisés et leurs montants en eurocents

Résultat de la recherche Exporter

Personnes reprises sur la déclaration

Co-déclarant - NRN/NISS: XXXXXXXXXXXX

Déclarant - NRN/NISS: YYYYYYYYYY

Année des revenus

2016

N° d'article

680239414

Rubriques

Code IPCAL

A7556 - Total des revenus du ménage (= A7555 + B7555)

Valeur (en eurocents)

502811

Code IPCAL

B7555 - Total des revenus imposables globalement - Co-déclarant

Valeur (en eurocents)

1799736

En ouvrant le menu sur le déclarant ou le co-déclarant, à partir du NRN/NISS, d'autres recherches sont offertes (ex : composition de ménage, la filiation – Ascendante ou - Descendante, historique des adresses, DIV, etc.) et ce, selon les autorisations octroyées.

4.6. Personne handicapée

À la suite de la régionalisation de cette compétence, le service permet de consulter les informations relatives aux demandes et reconnaissances de handicap auprès des sources authentiques des différentes régions.

Les sources disponibles sont les suivantes :

- DGPH : Reconnaissance des adultes (toute région confondue) et des + 65 ans de Flandre par le Fédéral
- VSB : Droit à l'Allocation pour l'aide aux personnes âgées de Flandre.
- Kind en Gezin : Reconnaissance des enfants par la Flandre
- IRISCARE : Reconnaissance des enfants et des + de 65 ans en Région bruxelloise
- Cin : Reconnaissance des + de 65 ans en Wallonie par les Organismes assureurs wallons
- AViQ : Reconnaissance des enfants en région Wallonne
- DSL : Reconnaissance des enfants de la Communauté germanophone

En ce qui concerne les informations mises à disposition dans le service, la recherche d'un dossier s'effectue par date ou par période.

Mais dans les deux cas, le client doit spécifier deux éléments :

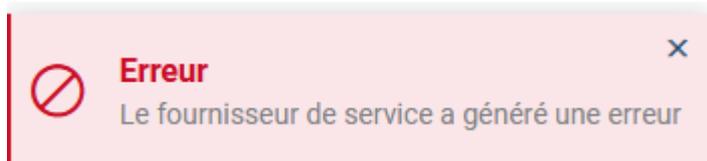
- La ou les source(s) qu'il souhaite consulter (voir les sources mentionnées ci-dessus)
- Les parties de dossiers qu'il souhaite consulter, avec les informations suivantes :
 - **Statut de la demande** : inclut la date de la demande, le statut des renseignements administratifs et médicaux et une indication si le dossier est en appel ;
 - **Reconnaissance du handicap** : dates de décision et de début de reconnaissance, les détails du handicap reconnu et le nombre de points d'incapacité⁴
 - **Droit** : les montants des allocations
 - **Cartes sociales** : cartes de stationnement, de réduction transports en commun

Attention cependant à ne pas sélectionner de source et de parties de dossier pour lesquels vous n'êtes pas autorisés. Dans ce cas, un message d'erreur vous sera renvoyé :



⁴ Le nombre maximal de points par critère est de 3: 0 points = pas de difficultés, 1 point = peu de difficultés, 2 points = grandes difficultés, 3 points = impossible sans l'aide d'autrui

De même, tous les fournisseurs ne donnent pas toutes les parties de dossiers et il se peut alors que vous receviez le message suivant :



4.6.1. Recherche dossier par date

Il s'agit de la consultation (sous réserve de l'autorisation pour le client et de la disponibilité auprès du fournisseur) des informations connues à une date de référence déterminée.

Cette opération permet aussi de consulter l'état d'avancement en ce qui concerne l'évolution de la demande.

4.6.1.1. Recherche

NRN / NISS *

Sources de données "Handicap" à consulter - au moins une source doit être sélectionnée *

- DGPH (Fédéral): pour les adultes (toute région confondue) et des + 65 ans en Flandre
- VSB : Droit à l'Allocation pour l'aide aux personnes âgées en Flandre
- Kind en Gezin : pour les enfants en Flandre
- IRISCARE : pour les enfants et les + de 65 ans en Région bruxelloise
- CIN : Pour + de 65 ans en Wallonie par les Organismes Assureurs Wallons
- AViQ : Pour les enfants en région Wallonne
- DSL : Pour les enfants de la Communauté germanophone

Date de référence *

Parties du dossier souhaitées - au moins une partie du dossier doit être sélectionnée *

- Statut de la demande
- Reconnaissances du handicap
- Droits
- Cartes sociales

- Inclure le statut de la décision
- Inclure la législation

Il est obligatoire de préciser le NRN/NISS de la personne et de sélectionner au moins une source de donnée et une partie de dossier souhaité.

Attention cependant à ne pas sélectionner de source et de parties de dossier pour lesquels vous n'êtes pas autorisés. Dans ce cas, un message d'erreur vous sera alors renvoyé.



La date de référence est également obligatoire.

Par ailleurs, on peut demander **le statut de la décision** (pas disponibles pour tous les fournisseurs). Elle sert à indiquer la nature de la décision qui a été prise. Elle est surtout utile pour opérer une distinction entre les divers types de décisions négatives. Les tableaux ci-dessous indiquent comment ce champ sera complété par les différentes sources.

On peut également demander la **législation associée** en fonction des cas rencontrés :

- *Allocations familiales majorées –ancienne législation* : Le pourcentage d'incapacité est évalué par rapport à la pathologie principale avec possibilité de d'augmentation du fait de pathologies connexes⁵
- *Allocations familiales majorées –nouvelle législation* : Evaluation s'effectuant à travers 3 piliers mesurant divers critères⁶
- *Allocations de remplacement de revenu -ARR* : L'allocation de remplacement de revenus est accordée à la personne handicapée qui est âgée d'au moins 21 ans et qui, au moment de l'introduction de la demande, est âgée de moins de 65 ans, dont il est établi que l'état physique ou psychique a réduit sa capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail. Le marché général du travail ne comprend pas les entreprises de travail adapté.
- *Allocations d'intégration -AI* : L'allocation d'intégration est accordée à la personne handicapée qui est âgée d'au moins 21 ans et qui, au moment de l'introduction de la demande, est âgée de moins de 65 ans, dont le manque ou la réduction d'autonomie est établi.

⁵ La détermination des allocations familiales majorées ancienne loi s'opère dans le cadre de l'arrêté royal du 3 mai 1991 portant exécution des articles 47, 56septies, et 63 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés et de l'article 96 de la loi du 29 décembre 1990 portant des dispositions sociales.

⁶ Dans le cadre de l'arrêté royal du 28 mars 2003 portant exécution des articles 47, 56septies et 63 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés et de l'article 88 de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002.

- *Allocations pour l'aide aux personnes âgées -AAPA* : L'allocation pour l'aide aux personnes âgées est accordée à la personne handicapée âgée d'au moins 65 ans dont le manque ou la réduction d'autonomie est établi. L'allocation pour l'aide aux personnes âgées n'est pas accordée à la personne handicapée qui bénéficie d'une allocation de remplacement de revenus ou d'une allocation d'intégration.

4.6.1.2. Résultats

Le premier bloc donne les informations de la personne recherchée (nom, prénom, adresse). Le détail de celles-ci est disponible en cliquant sur la flèche 

Dossier "Personne handicapée" pour la date

Personne handicapée : ██████████ - ██████████ 

Le second bloc donne les informations par rapport au dossier de la personne.

Dossiers de handicap

Dossier de handicap - DGPH 

Une fois déployé, ce bloc affiche le statut de la demande  Les différentes reconnaissances sont listées en dessous  tandis que les droits associés clôturent le bloc. 

Dossiers de handicap

Dossier de handicap - DGPH 1

Source de données "Handicap"

DGPH

Statut de la demande

Législation

Allocation de remplacement de revenu/Allocation d'intégration

Date de la demande

01/11/2017

Renseignements administratifs recueillis ou nécessaires ? OUI

Renseignements médicaux recueillis ou nécessaires ? NON

Dossier en appel ? NON

Reconnaisances de handicap 2

Reconnaissance de handicap - 1993-04-01

Reconnaissance de handicap - 1988-02-01

Droits 3

Droit - 2020-03-01 à

4.6.2. Recherche dossier par période

Le service permet en outre de consulter des paiements au cours d'une période déterminée.

4.6.2.1. Recherche

La recherche est similaire à une recherche de dossier par date mais au lieu de chercher un statut de handicap à une date spécifique, on recherche un statut pour une période définie.

Les données suivantes sont obligatoires :

- dates de début et fin de la période de référence ;
- numéro NRN/NISS de la personne ;

- au moins une source de données ;
- une partie de dossier souhaitée.

NRN / NISS *

Sources de données "Handicap" à consulter - au moins une source doit être sélectionnée *

- DGPH (Fédéral): pour les adultes (toute région confondue) et des + 65 ans en Flandre
- VSB : Droit à l'Allocation pour l'aide aux personnes âgées en Flandre
- Kind en Gezin : pour les enfants en Flandre
- IRISCARE : pour les enfants et les + de 65 ans en Région bruxelloise
- CIN : Pour + de 65 ans en Wallonie par les Organismes Assureurs Wallons
- AVIQ : Pour les enfants en région Wallonne
- DSL : Pour les enfants de la Communauté germanophone

Période de référence

Date de début *

jj-mm-aaaa 

Date de fin *

jj-mm-aaaa 

Parties du dossier souhaitées - au moins une partie du dossier doit être sélectionnée *

- Statut de la demande
- Reconnaissances du handicap
- Droits
- Cartes sociales

Attention cependant à ne pas sélectionner de source et de parties de dossier pour lesquels vous n'êtes pas autorisés. Dans ce cas, un message d'erreur vous sera alors renvoyé.



4.6.2.2. Résultat

Le meme type de presentaton des résultats est présent que celui décrit au point 4.3.1.2

4.6.3. Paiements par période

Dans le futur, une troisième opération sera disponible pour obtenir les paiements liés aux handicaps correspondant à une période donnée.

Etant donné qu'il n'y a actuellement aucun consommateur pour cette donnée, cette partie du manuel sera complétée lorsqu'au moins une administration la consommera sur BCED-WI.

4.7. Allocations familiales

Ce service permet la consultation des informations liées à un dossier d'allocations familiales.

Trois types de rôles distincts sont définis :

- **Attributaire** : L'attributaire est la personne qui ouvre le droit aux allocations familiales. ATTENTION : cette notion n'existe plus à partir de 2019.
- **Allocataire** : L'allocataire est la personne qui perçoit les allocations familiales.
- **Bénéficiaire** : Un enfant bénéficiaire est celui en faveur duquel le droit aux allocations familiales sera ouvert, en fonction (notamment) de son âge, du fait qu'il soit ou non handicapé et de la personne qui ouvre le droit à ces allocations.

La consultation d'un dossier d'allocations familiales permet de déterminer si une personne est attributaire, allocataire ou bénéficiaire. Elle aide également à faire les liens entre une personne et les autres rôles du dossier, et ce pour une période donnée.

Le service peut retourner plusieurs dossiers d'allocations familiales pour une personne et une période donnée.

Un dossier d'allocations familiales contient un identifiant, un numéro de caisse et un numéro de bureau

4.7.1. Rechercher par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS)

Ce type de recherche donne l'occasion de consulter, pour une période donnée, l'ensemble des dossiers d'allocations familiales d'une personne que celui-ci soit bénéficiaire, allocataire ou attributaire.

4.7.1.1. Recherche

Vous pouvez chercher par numéro de registre national

The screenshot shows a search form with the following sections:

- NRN / NISS ***: A text input field with an information icon (i) to its right.
- Période de recherche**: A section containing two date input fields:
 - Début ***: A date input field with an information icon (i) to its right.
 - Fin**: A date input field with an information icon (i) to its right.
- Fournisseurs des données (facultatif)**: A toggle switch that is currently turned on.
- Fournisseur ***: A dropdown menu with the text "- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -" and a downward arrow.

Les champs obligatoires à remplir sont le NISS de la personne et la date de début de la période du dossier.

La date de début de période est un repère temporel afin d'obtenir l'état d'un dossier à un moment précis.

Par exemple, Madame X, née le 15/05/1985, effectue une recherche à partir de son propose numéro national avec une date de début de période au 01/01/1990. En résultat, elle verra apparaître le(s) dossier(s) dans le(s)quel(s) elle était enfant bénéficiaire (comprenant d'éventuels frères et sœurs) ainsi que le(s) dossier(s) pour le(s)quel(s) elle est allocataire.

Enfin, la recherche peut être limitée à un ou plusieurs fournisseur(s) particulier(s) (Régionaux ou Fédéral) en sélectionnant le ou les fournisseur(s) de données. Si cette option n'est pas activée, la recherche se fera sur l'ensemble des Régions ainsi qu'au niveau fédéral.

Dossiers d'allocations familiales

NRN / NISS *

 ⓘ

Période de recherche

Début *

 ⓘ

Fin

 ⓘ

Fournisseurs des données (facultatif) ⓘ

Fournisseur *

 ⓘ

Fournisseur *

 ⓘ

Résumé de la recherche

FINALITÉ	JUSTIFICATION	SOURCE DE DONNÉES
PRI - Personne à charge	demo	Allocations familiales

Soumettre

Attention, dans le cas où vous n'avez pas d'autorisation pour obtenir les données liées à un fournisseur particulier et que vous avez spécifié ce fournisseur en recherche (ou que vous n'avez précisé aucun fournisseur en recherche vu que tous par défaut sont recherchés dans ce cas), vous n'obtiendrez aucune information.

Le message d'erreur suivant s'affichera : « *Le consommateur n'est pas autorisé à consulter les informations demandées* »

The screenshot shows the 'Allocations familiales' search page. At the top left is the BCED logo and 'Banque Carrefour d'Echange de Données'. A red error message box in the top right corner states: 'Erreur: Le consommateur n'est pas autorisé à consulter les informations de mandées'. The main content area is titled 'Allocations familiales' and includes a sub-header 'Ensemble des sources centralisées par la BCSS concernant les données d'allocations familiales'. Below this is a search form with the following fields:

- 'Dossiers d'allocations familiales' (button)
- 'NRN / NISS *' (text input)
- 'Période de recherche' section:
 - 'Début *' (calendar picker) set to '2016-02'
 - 'Fin' (calendar picker) set to '2021-01'
- 'Fournisseurs des données (facultatif)' (toggle switch)

 At the bottom, there are tabs for 'Résumé de la recherche', 'FRANFIE', 'PRI - Présenté à charge', 'Justification', 'deme', and 'SOURCE DE DONNÉES Allocations familiales'. A blue 'Soumettre' button is located at the bottom right.

4.7.1.2. Résultat

The screenshot shows the 'Résultats de la requête' section. It contains five expandable result cards:

- Fédéral - Business error**: The SSIN given in request is not known by provider (blue checkmark icon)
- Région bruxelloise - Business error**: The SSIN given in request is not known by provider (blue downward arrow icon)
- Région wallonne - Successful treatment** (yellow downward arrow icon)
- Région flamande - Business error**: The SSIN given in request is not known by provider (blue downward arrow icon)
- Région germanophone - Business error**: The SSIN given in request is not known by provider (blue downward arrow icon)

Une fois que l'on déploie la Région concernée, on obtient le résultat ci-dessous.

Région wallonne - Successful treatment

Fournisseur

Région wallonne

Statut : Successful treatment

Dossiers d'allocations familiales

Dossier

Caisse d'allocations familiales

Numéro BCE

XXXXXXXXXX

Nom de la caisse d'allocations

Famiwal

Numéro de dossier

XXXXXXXXXX

The screenshot displays a user interface with two main sections. The first section, titled 'Allocataires', contains a single dropdown menu with the text 'Allocataire - [REDACTED]' and a blue downward arrow. The second section, titled 'Enfants ouvrant les droits aux allocations', contains two identical dropdown menus, each with the text 'Enfant - [REDACTED]' and a blue downward arrow. The interface has a light blue background and rounded rectangular elements.

Selon votre niveau d'autorisation, vous aurez accès à plus ou moins d'informations parmi lesquelles :

5. Information sur la demande

- a. Le statut du traitement peut prendre plusieurs valeurs :
 - i. Le traitement est en erreur
 - ii. Le traitement s'est bien déroulé (Successful treatment)
 - iii. Traitement manuel (réponse via papier)

6. Dossier d'allocation familiale

- a. Signalétique du dossier
- b. Numéro de dossier
- c. Numéro de bureau
- d. Numéro de caisse

7. Attributaire

- a. Numéro d'attributaire (NISS de la personne)
- b. Nom de l'attributaire
- c. Prénom de l'attributaire

8. Allocataire(s)

Signalétique de l'allocataire

- a. Numéro d'allocataire (NISS de la personne)
- b. Nom de l'allocataire

- c. Prénom de l'allocataire
- d. Type d'allocataire peut prendre plusieurs valeurs
 - i. Le type 1 : Il s'agit d'une personne qui n'entre pas en ligne de compte pour l'établissement d'un droit prioritaire ou d'une modification de la compétence de caisse
 - ii. Le type 2 : Il s'agit d'une personne qui entre en ligne de compte pour un droit prioritaire ou une modification de la compétence.

Période(s) de paiements

Chaque allocataire peut avoir une ou plusieurs périodes de paiement

Prime(s) de naissance

Signalétique de l'enfant

- d. Numéro de registre national
- e. Nom de l'allocataire
- f. Prénom de l'allocataire

4.8. BCE – Entreprise

La Banque Carrefour des Entreprises est la source authentique fournie par le SPF Economie qui permet d'obtenir les informations sur une entreprise et ses unités d'établissement.

Les données sont disponibles sous deux modes :

- Un mode **public** avec les informations de base publique
- Un mode **privé** avec les données du registre national comme le NRN des représentants ou fondateurs.

Rappelons toutefois que l'accès à un mode ne donne pas à priori toutes les données correspondant à un mode car l'autorisation de la BCE qui devra vous avoir été préalablement octroyée précisera les données concernées par cette autorisation.

Différentes opérations existent selon le mode de consultation autorisé et sont décrites ci-après.

4.8.1. Recherche d'entreprise (public ou privé)

4.8.1.1. Recherche

Cette recherche permet d'identifier une ou des entreprises, ou des unités d'établissement sur base d'une dénomination.

D'autres informations peuvent également être précisées pour affiner la recherche (ex : forme juridique, type d'entreprise, statut, ...)

Le type d'entité peut être soit :

Une entreprise : L'entreprise en tant qu'établissement mère et qui chapeaute l'ensemble des unités d'établissement.

Une unité d'établissement est le lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce toute l'activité de l'entreprise ou au moins une de ses activités. Exemples : un magasin, une agence, un bureau, un point de vente.

Notez que les deux peuvent être sélectionnés simultanément.

Vous pouvez ensuite préciser un nombre de résultats maximum retournés. Toutefois, plus vous mentionnerez d'éléments de recherche plus la recherche en sera affinée.

Notez que la recherche par dénomination n'offre pas les informations les plus exhaustives (voir image ci-dessous). Vous aurez peut-être besoin d'ajouter le numéro BCE à vos critères.

4.8.1.2. Résultat

On obtient par cette opération une liste d'entreprise ou d'unité d'établissement qui répondent aux critères de recherche. Vous pouvez consulter les informations détaillées en ouvrant le menu via la flèche à droite

Résultat de la recherche Exporter

Liste des entreprises trouvées

BCE : 400423522 - The Coca Cola export corporation - Société anonyme	
BCE : 402377378 - COCA - COLA BOTTLING (SOUTH and WEST BELGIUM) - Société anonyme	
BCE : 402901673 - COCAM - Société anonyme	
BCE : 405639845 - THE COCA COLA EXPORT CORPORATION - Entité étrangère	
BCE : 410876063 - Association de Concessionnaires autorisés de Coca - Cola - Association sans but lucratif	
BCE : 411650083 - Fonds de Pension Coca-Cola - Association sans but lucratif	
BCE : 420569234 - Institution de Retraite Professionnelle Coca-Cola Enterprises Belgium/Coca-Cola Enterprises services - Employés - Ouvriers OFP - Organisme de financement de pension	

Ci-dessous, un résumé des données offertes à partir de cette opération selon le mode.

	Mode public	Mode privé
Numéro d'entreprise	X	X
Type d'entreprise	X	X
Forme Juridique	X	X
Situation Juridique		
Adresse siège social à l'étranger		
La liste des unités d'établissement		
Date d'inscription	X	
L'état BCE	X	X
Dénomination	X	X
Adresse	X	X
Activités		
Liste des fonctions exercées par des personnes/entreprises		
Entreprise liées		
Liste des autorisations		
Période de validité de l'entreprise	X	X
Capital		
Monnaie dans laquelle le capital est exprimé		
Numéro de compte		
Données financières		
Identification Externes		
Fonctions exercées dans d'autres sociétés		

4.8.2. Signalétique d'une entreprise (public ou privé)

La signalétique d'une entreprise permet d'obtenir les détails d'une entreprise ou d'une unité d'établissement sur base de son numéro BCE ou d'unité. Précisons que cette opération fournit plus de données en comparaison de la recherche par adresse ou dénomination (4.5.1).

The screenshot shows a web interface with three buttons: 'Entreprises par NRN / NISS du fondateur', 'Recherche d'entreprise', and 'Signalétique d'une entreprise'. The 'Signalétique d'une entreprise' button is highlighted. Below the buttons, there is a section for search criteria. It includes a label 'Numéro d'entreprise BCE *' followed by a text input field and an information icon (i). Below the input field, there is a checkbox labeled 'Données sommaires ?'.

Voici la liste des données retournées par ce mode de recherche pour peu que vous en ayez les autorisations.

	Mode public		Mode privé	
	Toutes les données	Données sommaires	Toutes les données	Données sommaires
Numéro d'entreprise	X	X	X	X
Type d'entreprise	X		X	X
Forme Juridique	X	X	X	X
Situation Juridique	X	X	X	X
Adresse siège social à l'étranger			X	
La liste des unités d'établissement	X	X	X	X
Numéro BCE	X	X	X	X
L'état BCE	X		X	X
Dénomination	X		X	X
Adresse	X	X	X	X
Activités	X	X	X	
Liste des fonctions exercées par des personnes/entreprises			X	
Entreprise liées	X		X	
Permissions	X		X	
Validité	X		X	X
Date d'inscription	X		X	
L'état BCE	X		X	X
Dénomination	X	X	X	X
Adresse	X	X	X	X
Activités	X	X	X	X
Liste des fonctions exercées par des personnes/entreprises	X		X	X
Entreprise liées	X		X	X
Liste des autorisations	X		X	X
Période de validité de l'entreprise	X		X	X
Capital	X		X	X
Monnaie dans laquelle le capital est exprimé	X		X	X
Numéro de compte	X		X	X
Données financières	X		X	X
Identification Externes	X	X	X	
Fonctions exercées dans d'autres sociétés			X	

4.8.2.1. Résultat

On obtient l'entreprise ou l'unité d'établissement correspondant au numéro recherché.

Vous pouvez consulter les informations détaillées en ouvrant le menu via la flèche à droite

Résultat de la recherche Exporter

BCE : 316381138 - Service public de Wallonie - Autorité de la Région wallonne valide du 1980-01-01 au

Les résultats obtenus dépendent du mode de consultation public ou privé.

BCE : 316381138 - Service public de Wallonie - Autorité de la Région wallonne valide du 1980-01-01 au ^

Source de la donnée
Banque Carrefour des Entreprises

N° BCE
316381138

Dettes fiscales v Rechercher

Type d'entreprise
Entreprise personne morale

Formes juridiques de l'entreprise

Forme juridique de l'entreprise : Autorité de la Région wallonne valide du 2003-07-01 au v

Forme juridique de l'entreprise : Ministère de la Région wallonne valide du 1980-01-01 au 2003-06-30 v

Situations juridiques de l'entreprise

Situation juridique de l'entreprise : Situation normale valide du 1980-01-01 au v

Liste des Unités d'Etablissement (UE) v

Inscription et durée

Résumé de la recherche	FINALITÉ Contrôle Cartes Professionnelles	JUSTIFICATION test	SOURCE DE DONNÉES BCE - Entreprise
------------------------	--	-----------------------	---------------------------------------

Les données sommaires ne donnent ni **les numéros de compte de l'entreprise** ni dans la partie Informations sur l'entreprise, les **fonctions exercées** par des personnes et leurs **autorisations**.

4.8.3. Entreprise par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS) du fondateur (**privé uniquement**)

4.8.3.1. Recherche

Sur base d'un NRN/NISS, il est possible d'identifier les entreprises pour laquelle une personne est fondatrice.

BCE - Entreprise
Service de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)

Entreprises par NRN / NISS du fondateur Recherche d'entreprise Signalétique d'une entreprise

NRN / NISS * ⓘ

Fonctions recherchées

Historique ?

Nombre de résultats (max. 60)

Les données offertes sont les suivantes :

	Mode privé
Numéro d'entreprise	X
Type d'entreprise	X
Forme Juridique	
Situation Juridique	
Adresse siège social à l'étranger	
La liste des unités d'établissement	
Date d'inscription	X
L'état BCE	X
Dénomination	X
Adresse	X
Activités	X
Liste des fonctions exercées par des personnes/entreprises	X
Entreprise liées	
Liste des autorisations	X
Période de validité de l'entreprise	X
Capital	
Monnaie dans laquelle le capital est exprimé	
Numéro de compte	
Données financières	
Identification Externes	
Fonctions exercées dans d'autres sociétés	

Il est possible de cibler une fonction précise (Administrateur Général, Directeur Général, Liquidateur,...)

Fonctions recherchées

Fonction *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -

Il est également possible d'inclure l'historique

Historique ?

Nombre de résultats (max. 60)

4.8.3.2. Résultat

L'accès aux détails des résultats se fait à travers la flèche de droite



Les informations retournées dépendent de l'autorisation BCE et du rôle accordé ⁷

4.8.4. Fonctions par Numéro de Registre National (NRN) ou Numéro d'identification de Sécurité Sociale (NISS) (**privé uniquement**)

4.8.4.1. Recherche

Permet de rechercher les fonctions entrepreneuriales exercées par une personne dans une ou plusieurs entreprises de type «personne physique». Sur base d'un NRN/NISS, il est possible d'identifier toutes les fonctions qu'occupe la personne recherchée au sein d'une ou plusieurs entreprise(s).

L'accès à cette opération est régi par une autorisation auprès de la commission vie privée et n'est donc obtainable qu'en mode «sécurisé» (mode privé).

Le contenu de la réponse peut être filtré en fonction de deux paramètres de la requête et comprendre:

- l'ensemble des fonctions ou capacités entrepreneuriales ;
- uniquement les fonctions ou capacités actives.

⁷ Attention dans le cas des données privées, si l'autorisation BCE prévoit le rôle « CAFE_ALL_CONSULT », seules les entités enregistrées de type personne physique (EEPP) dans laquelle la personne exerce la fonction de fondateur sont retournées. Les autres fonctions/mandats (telles que gérant, administrateur, ...) exercés dans une entité enregistrée personne morale (EPPM) ne sont disponibles que pour les autorisations sous le rôle « RN_LISTE_FONCTIONS_PP »

BCE - Entreprise

Données des entreprises et de leurs unités d'établissement complètes, y compris les données liées aux fonctions, occupées par des personnes dans une entreprise

Signalétique d'une entreprise

Recherche d'entreprise

Fonctions par NRN / NISS

Entreprises par NRN / NISS du fondateur

NRN / NISS *



Catégorie de fonctions

Uniquement les fonctions actives ?



Nombre de résultats (max. 60)

La recherche peut se limiter aux fonctions actives en cochant la case correspondante :

Uniquement les fonctions actives ?

4.8.4.2. Résultat

L'accès aux détails des résultats se fait à travers la flèche de droite

Fonctions d'une personne dans une ou plusieurs entreprises

Fondateur d'une entité enregistrée personne physique valide de 2009-10-01 à



Les informations retournées dépendent de l'autorisation BCE et du rôle accordé⁷

4.9. Dettes des entreprises

La source de données dettes des entreprises permet de vérifier si une entreprise a des dettes sociales ou fiscales.

4.9.1. Recherche des dettes fiscales

La dette fiscale correspond à une somme d'argent due à l'administration fiscale à la suite d'un non-paiement d'un impôt ou d'une taxe. Le service dettes fiscales aide à vérifier si une entreprise est fiscalement en ordre (ex : paiement de la TVA) ou si elle a des dettes fiscales. Elle se base sur les données du SPF Finances.

4.9.1.1. Recherche

Introduire le N° BCE de l'entreprise pour laquelle on souhaite vérifier la situation de dettes fiscales

Dettes des entreprises

Service permettant de vérifier les dettes fiscales (SPF Finances) et/ou sociales (ONSS) d'une entreprise

Consultation des dettes fiscales Consultation des dettes sociales

Numéro BCE de l'entreprise *

4.9.1.2. Résultat

On obtient alors une attestation stipulant la présence ou non d'une dette et son montant éventuel.

Statut : ▼

Dette fiscale des entreprises ▲

Entreprise : ▼

Attestation de dette fiscale

Date de soumission de l'attestation
04/03/2022

Dette fiscale ? OUI

Montant total de la dette fiscale (avec deux décimales).
4109364.0

Notez que si vous en avez les autorisations, vous pouvez effectuer une recherche contextuelle à partir des résultats obtenus (recherche des véhicules d'une entreprise, recherche des informations de l'entreprise,...)

4.9.2. Recherche des dettes sociales

Les dettes sociales permettent de vérifier si une entreprise est en ordre de cotisation sociale (ONSS, OPOC, FSEB) via une attestation. Cette opération permet notamment de prendre en compte une éventuelle obligation de retenue.

Ce service est donc **asynchrone**, ce qui signifie que vous n'obtiendrez pas systématiquement les résultats de manière instantanée. Certaines demandes nécessitent un traitement préalable et les résultats ne sont alors disponibles que dans les 24h qui suivent (une fois la demande traitée par le fournisseur).

4.9.2.1. Recherche

Recherche par BCE (ex : nouvelle recherche)

Lors de toute nouvelle recherche, commencer par une recherche par BCE en indiquant le n° BCE

Dettes des entreprises

Service permettant de vérifier les dettes fiscales (SPF Finances) et/ou sociales (ONSS) d'une entreprise

Numéro BCE de l'entreprise *

0432980383

Date de la plus ancienne attestation acceptée

jj-mm-aaaa ⓘ

On peut préciser l'ancienneté de l'attestation renvoyée (maximum 6 mois dans le passé)

Recherche par numéro de ticket (récupération d'une attestation)

Par la suite, il faut effectuer une recherche via le numéro de ticket communiqué précédemment pour récupérer son attestation.

Retournez alors dans le service de consultation des dettes sociales et effectuez une **recherche par ticket** en y encodant le numéro qui vous a été transmis précédemment.

Introduisez le n° de ticket envoyé par le fournisseur.

Recherche par ticket *

7100c0fb-4228-4cba-abe4-212aa7243c77 ⓘ

4.9.2.2. Résultat

À la suite d'une recherche par BCE

Deux cas de figures peuvent se présenter :

- 1- Il n'y a pas encore d'attestation existante : Après avoir cliqué sur soumettre, le système vous indique que la demande a été soumise au fournisseur et vous recevez un identifiant de votre requête (dans l'exemple ci-dessus, il s'agit de 7100c0fb-4228-4cba-abe4-212aa7243c77).

Résultat de la recherche

Exporter ▼

Id de la requête

7100c0fb-4228-4cba-abe4-212aa7243c77

Statut : PROCESSED - SOA0000000 your request is successfully integrated Response will be available in 24h. ▼

Une attestation existe déjà, vous recevrez alors celle-ci directement (voir **À la suite d'une recherche par ticket**)

Si par contre vous effectuez une recherche qui a déjà lancée précédemment mais que l'attestation n'est pas encore disponible, le système vous indiquera que la demande est un doublon et qu'elle est en cours de traitement.

Résultat de la recherche

Exporter ▼

Statut : PROCESSED - SOA1100001 Duplicate request : The request for this enterprise is in process ▼

En ouvrant la flèche, vous pouvez alors obtenir à nouveau la référence de votre demande sous le champ valeur d'information :

Valeur d'information

173eaa7b-5784-4667-b9eb-20a2df7ad5d4

À la suite d'une recherche par ticket

Si votre attestation n'est pas encore disponible, vous recevrez un message sur celui-ci.

Si votre attestation est déjà disponible, vous obtiendrez alors l'attestation attendue.


Banque Carrefour d'Échange de Données

Statut : PROCESSED - SOA0000000 SUCCESS

Dette sociale des entreprises

Entreprise concernée

Attestation de dette sociale

Date de soumission de l'attestation

Identifiant unique ONSS de l'attestation

Source

Type de document issu du service de la perception transmis au monde extérieur

La date prise en compte pour l'analyse de la situation lors de la création de l'attestation

Le dernier trimestre qui a été pris en compte dans l'analyse de l'attestation

Montants

Montant total de la dette à l'égard des contributions (en cents)

Liste des personnes de contact

Entreprise de contact

Entreprise de contact

Résumé de la recherche
FINALITÉ
Inspection Sociale - Contrôle Général
JUSTIFICATION
test
SOURCE DE DONNÉES
Dettes des entreprises

4.10. DIV – Véhicule

Le service DIV-Véhicule offre des données issues de la Banque-Carrefour des véhicules gérée par la Direction de l’immatriculation des Véhicules (DIV) du SPF Mobilité.

La Banque-Carrefour des véhicules permet la consultation de données sur les véhicules immatriculés selon une combinaison de critères de recherche optionnels (au moins un des champs doit être complété) et d’obtenir des données sur le propriétaire, sur les caractéristiques techniques ou sur les transactions. Il est également possible de vérifier si une personne est propriétaire d’un véhicule.

4.10.1. Recherche

La recherche dans le service est ainsi réalisée à travers plusieurs entrées :

- Plaque d’immatriculation
- Numéro de châssis
- Numéro NISS ou numéro du registre national
- Numéro d’entreprise

DIV - Véhicule

Service de la DIV permettant de consulter les véhicules immatriculés selon une combinaison de critères (au moins un des champs doit être complété)

Recherche des véhicules par BCE

Plaque d’immatriculation (sans espace ou ponctuation) ⓘ

Numéro de châssis (suite de chiffres et de lettres de 17 caractères) ⓘ

NRN / NISS (11 chiffres sans espace ou ponctuation) ⓘ

Numéro d’entreprise BCE (10 chiffres sans espace ou ponctuation) ⓘ

4.10.2. Résultats

Selon les critères de recherche, un ou plusieurs véhicules sont alors retrouvés. Pour chacun, il est possible de consulter les informations en cliquant sur la flèche à droite.

Le nombre de véhicules trouvés est affiché en bas de la page des résultats.

The screenshot displays a list of search results for vehicles. Each entry is shown in a white box with a blue downward arrow on the right side, indicating that more details can be viewed. The entries are:

- ODOO - OPEL ASTRA - 1 [REDACTED]
- ODOO - OPEL OPEL CORSA - 1 [REDACTED]
- ODOO - AUDI A4 Avant - 1 [REDACTED]
- ODOO - AUDI A4 Avant - 1 [REDACTED]

At the bottom of the list, there is a section labeled "Nombre d'éléments trouvés" (Number of elements found) with a text input field containing the value "619.0".

Le développement d'un véhicule comprend plusieurs catégories d'informations selon les autorisations.

The screenshot shows the detailed view of a vehicle. At the top, the vehicle name "NISSAN NISSAN PIXO" is displayed between two redacted areas. Below this, there are four expandable sections, each with a blue downward arrow on the right:

- Données de la transaction -
- Données du titulaire - [REDACTED]
- Données d'immatriculation - [REDACTED]
- Données du véhicule - NISSAN NISSAN PIXO

Cas où aucun véhicule n'est trouvé

Notons qu'une recherche par numéro du châssis du véhicule peut ne donner aucun résultat alors que la recherche par une ancienne plaque d'immatriculation affichera le véhicule. Ceci s'explique par le fait que le véhicule a été radié du registre en raison de son exportation vers un pays étranger ou qu'il a été détruit.

Le service n'offre par ailleurs aucun historique des véhicules dont une personne aurait été propriétaire. Le seul moyen de faire le lien passé entre un véhicule et son propriétaire est de connaître le numéro de plaque identifiant les véhicules à l'époque voulue.

4.11. SPF Finances – Cadastre

Le cadastre est un relevé détaillé de toutes les propriétés immobilières de Belgique, ainsi que de toutes les personnes à qui elles appartiennent. C'est l'AGDP (Administration Générale de la Documentation Patrimoniale) du SPF Finances qui en est la source authentique.

Les documents délivrés par cette administration procurent un grand nombre de renseignements sur l'ensemble des biens et sur les différents propriétaires. Ils consistent principalement en un relevé géographique de toutes les parcelles (le plan cadastral) et une liste de tous les propriétaires (la matrice cadastrale), pour chaque commune ou division de commune du pays⁸.

Le service décrit ici propose plusieurs possibilités de recherches. Cependant, toutes ne restituent pas les mêmes données. Ainsi, les listes afficheront moins de détails que la recherche sur une propriété particulière

4.11.1. Glossaire

Une parcelle est identifiée, dans la matrice cadastrale, par différents critères :

- **Matrice cadastrale** : La matrice cadastrale est une liste de l'ensemble des biens possédés par chaque propriétaire dans chaque commune ou division de commune. L'extrait de la matrice cadastrale demandé à l'occasion de chaque vente d'immeuble procure au notaire une série d'informations, qui ne sont cependant données qu'à titre indicatif.

⁸ Pour plus d'information, consulter le site : <https://www.notaire.be/immobilier/acheter-un-bien/les-recherches-entre-le-compromis-et-lacte>

Chaque bien au sein d'une matrice cadastrale est connu sous « une parcelle » ou « une situation patrimoniale ». Un bien peut concerner une maison, mais aussi une sous-partie de bâtiment (ex : un appartement dans un immeuble).

- **Données patrimoniales** : Les données associées à la parcelle sont fournies en différents groupes :
 - L'identification de la parcelle (voir ci-dessous), chaque parcelle est reprise sous sa section et son numéro particulier.
 - La description de la parcelle (nature, superficie bâtiment, année de construction du bâtiment,...)
 - La nature (par exemple, terre de culture ou partie d'immeuble à appartements.)
 - Le statut de la parcelle au cadastre.
 - La liste des bâtiments se trouvant sur la parcelle, avec pour chacun diverses informations :
 - superficie
 - descriptions des pièces : Nombre de logement, de chambres à coucher, de garage,...
 - Informations sur la construction : description de la construction, de la qualité de la construction, du type (nombre de façades), année de construction
 - Equipement de la construction (chauffage central, domotique, panneaux solaire, piscine)
 - Informations sur la rénovation (année, type de rénovation,...)
 - Les étages concernés par le bien (dans le cas d'un appartement dans un immeuble).
 - Les informations de consommation énergétique du bâtiment (maison passive, certificat énergétique, ...)
 - La largeur du bâtiment principal
 - Informations sur la partie non construite (Données sans objet hors du SPF Finances)
 - Informations sur la raison pour laquelle la parcelle est candidate à la mainmorte
 - Largeur de la parcelle le long de la rue
 - Information sur le revenu cadastral (montant, informations d'exonération,...)
 - Localisation de la parcelle (adresse, information de visualisation)
 - Informations sur les détenteurs de droits réels sur le bien et les droits qu'elles exercent : qui détient quel droit sur le bien (voir ci-dessous).
- **Situation patrimoniale** : il s'agit d'un concept qui relie 3 entités :
 - la parcelle (quel bien physique)
 - Le détenteur de droit réel (quel personne ou entreprise possède le bien). Il peut s'agir de personne ou entreprise individuelle, d'association de personnes, de communauté (ex : couple marié qui détiennent ensemble un bien)
 - Le droit réel exercé sur ce bien par chacun des détenteurs de droit :
 - Le type de droit : à quel titre le détenteur de droit possède le bien : plein propriétaire, usufruitier, nue-propriétaire,...
 - La quote-part que le détenteur en question possède sur ce bien : sous forme de fraction : $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, ...

Une situation patrimoniale a une durée définie (date de début et de fin). En cas de vente de bien par exemple, le détenteur de droit sur le bien change : la situation patrimoniale existante s'arrête et une nouvelle vient la remplacer.

- **Identification cadastrale** : Les parcelles cadastrales sont répertoriées par commune sous une division, une section, un numéro et éventuellement un exposant.
- **La division cadastrale** : au sens du cadastre, il s'agit de la commune sur laquelle se trouve le bien représentée par un code à 5 chiffres (code INS⁹). Toutes les parcelles administratives d'une commune ont donc le même code INS. ;
- **La section cadastrale** : Une division cadastrale est composée d'un ensemble de sections cadastrales. Une section cadastrale appartient à une seule division cadastrale. Le découpage des divisions cadastrales en sections cadastrales est réalisé par l'AGDP et tient compte notamment de limites naturelles. Chaque section cadastrale est qualifiée par une lettre dont l'usage est unique par division cadastrale. Toutes les parcelles d'une section cadastrale ont le même code. Chaque section est composée de parcelles cadastrales qui correspondent à des portions de terrain appartenant à un même propriétaire.
- **Le numéro de radical** : Lors de sa création, l'Administration du Cadastre a procédé à une identification de l'ensemble des parcelles du royaume. Une numérotation continue a été utilisée par section cadastrale. A l'époque, un nombre de quatre chiffres - le 'radical' - s'est révélé suffisant pour numéroter toutes les parcelles cadastrales. Par la suite, le morcellement progressif du territoire a amené l'Administration du Cadastre à utiliser des extensions à ce radical : subdivision de la section cadastrale. Il se présente sous la forme d'un nombre codé sur 4 chiffres. Exemple : 7654 ;
- **Le numéro BIS** : Utilisé dans le nouveau code cadastral, le dénominateur ou numéro bis est attribué exceptionnellement à des parcelles ;
- **L'exposant** : Lorsqu'une parcelle subit une division, une lettre – l'Exposant alphanumérique – lui est adjointe ; ex : 7654 → 7654A et 7654B

Lorsque toutes les possibilités de l'alphabet sont épuisées, un nombre – l'Exposant numérique' – est ajouté ; ex : 7654B → 7654B1 et 7654B2 ;

- **La puissance**: un nombre codé sur 3 chiffres ;

⁹ Pour le code INS voir : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/modification-des-codes-ins-des-communes-et-des-arrondissements-administratifs-partir-du>

- **La partie ou numéro de partition (P0000 -> P9999)** : une chaîne de caractère contenant une lettre suivie de 4 chiffres (exemple P0001).

Exemple : 12345 A 1234 12 B 123 P0001

CAPAKEY : Sur un plan cadastral, une parcelle est identifiée par une CAPAKEY qui reprend la division, la section, le numéro de radical, le numéro BIS, l'exposant, etc. à l'exception de la « partie » car cette dernière dimension n'est pas représentable graphiquement. Un cas typique où cette dimension est importante est le cas des immeubles à appartements où un numéro de partie spécifique sera attribué à chaque appartement qui, visuellement (sur un plan), est dans un seul immeuble représenté sur sa parcelle.

4.11.2. Liste par N° de parcelle

Cette opération est utilisée pour rechercher des parcelles sur base d'un numéro parcellaire (partiel).

Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur la parcelle (ex : propriétaire), il est nécessaire d'utiliser la recherche exacte d'une situation patrimoniale par N° de parcelle (voir section 4.8.3).

Ainsi, la présente recherche procure toutes les parcelles contenues dans une section cadastrale en ce compris celles qui ne sont pas représentables graphiquement (les appartements par exemple). La recherche vous permet de descendre jusqu'au degré de précision le plus fin (le numéro de partie) mais les données retournées sont relativement limitées.

Vous trouverez des informations telles que la date de début de situation de la parcelle, l'adresse, le numéro de situation patrimoniale. Ce dernier est utile si vous souhaitez par la suite obtenir des renseignements plus détaillés et la situation patrimoniale complète (voir recherche 4.8.3).

4.11.2.1. Recherche

Visuellement, l'opération est proche de la recherche des situations patrimoniales par numéro de parcelle (voir 4.8.3) sauf qu'il s'agit d'une recherche permettant de récupérer toutes les parcelles qui correspondent aux critères minimum précisés et non plus une recherche exacte.

Langue dans laquelle la réponse doit être retournée *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ⓘ

Demande des situations annulées ⓘ

Année

ⓘ

Situations actives * ⓘ

Nombre maximum de résultats *

ⓘ

Division cadastrale *

ex: 11111 ⓘ

Section *

ex: A ⓘ

Radical

ex: 225 ⓘ

Numéro bis

ⓘ

Exposant chiffre (Puissance)

ex: 111 ⓘ

Exposant lettre

ex: X ⓘ

Numéro de partition (P0000 -> P9999)

ex: P0002 ⓘ

Elle prévoit les champs suivants :

Situations actives : Les situations actives correspondent aux adresses actives. Si vous ne cochez pas cette case, vous obtiendrez, pour une même parcelle, l'ancienne et la nouvelle situation cadastrale (pour autant qu'il y ait eu modification) avec les dates reflétant ces changements.

Exemple : le bien immobilier ayant le CAPAKEY 11622 C 225/ X P0002 est un appartement détenu par un premier propriétaire jusqu'au 11/04/2016. L'appartement a ensuite changé de propriétaire le 11/04/2016. La situation patrimoniale ayant changé, une nouvelle situation est générée et l'ancienne n'est plus active.

Année : année de la situation patrimoniale recherchée. Le système cherchera la situation au 1^{er} janvier de l'année indiquée.

Nombre maximum de résultat : Si le spectre de votre recherche est large, vous risquez d'obtenir un nombre considérable de résultat. Vous pouvez dès lors en limiter le nombre.

Numéro de division cadastrale : C'est le numéro de division dans laquelle se trouve la parcelle.

Section : La section est l'unité de découpage cadastral qui subdivise une division cadastrale.

Radical : Une numérotation continue a été utilisée par section cadastrale. A l'époque, un nombre de quatre chiffres - le 'radical' - s'est révélé suffisant pour numéroter toutes les parcelles cadastrales.

Numéro bis : Utilisé dans le nouveau code capakey, le dénominateur ou numéro bis est attribué exceptionnellement à des parcelles.

Exposant chiffre : Lorsqu'une parcelle subit une division, une lettre – l'Exposant alphanumérique – lui est adjointe ;
ex : 7654 → 7654A et 7654B

Exposant lettre : idem exposant chiffre

Numéro de partition (P0000 -> P9999) : code ajouté à la suite du capakey en vue d'établir le revenu cadastral

4.11.2.2. Résultats

Les données de propriété sont limitées aux informations d'identification de base des parcelles retournées.

Ces informations sont disponibles en cliquant sur la flèche pour une parcelle donnée 

4.11.2.3. Exemple

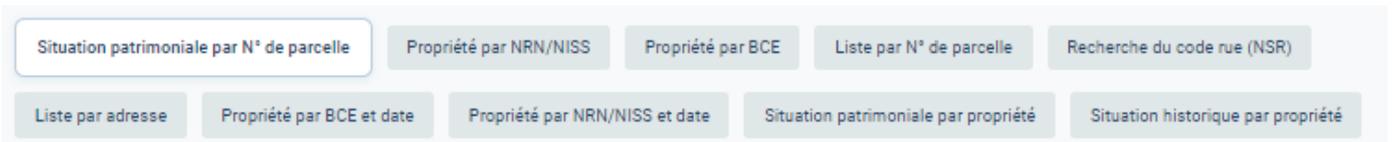
La recherche sur la division cadastrale 11622, section C, radical 225 exposant X retourne une liste de parcelles numérotées par les numéros de partitions allant de P0001 à P0118.

On pourra obtenir la situation patrimoniale d'une de ces parcelles en utilisant la recherche décrite en 4.8.3.

Résultat	
ID: 11622 C 225 P0001 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0002 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0003 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0004 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0005 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0006 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0007 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼
ID: 11622 C 225 P0008 - Adresse: Rue 3 JOZEF VAN CLEEMPUTPLEIN BOOM	▼

4.11.3. Recherche d'une situation patrimoniale par N° de parcelle

Cette recherche permet de rechercher sur base des informations exactes d'une parcelle la situation patrimoniale de celle-ci.



La réponse est plus complète que la liste par numéro de parcelle car on récupère non seulement les informations d'identification de base de la parcelle mais également les informations propres au revenu cadastral (historique de la situation cadastrale, chauffage central, année de construction, matériel imposable...)

4.11.3.1. Recherche

Les résultats de recherche correspondront au niveau de précision des références que vous aurez encodées.

Par exemple, dans les références de la parcelle, si aucun exposant (chiffre ou lettre) n'est indiqué, les résultats ne couvriront que les parcelles cadastrales n'ayant aucun exposant.

Il faut donc indiquer au moins le numéro de division, la section, le radical et la partition.

Numéro de division cadastrale *

ex: 11111

Section *

ex: A

Radical *

ex: 225

Numéro bis

Exposant chiffre (Puissance)

ex: 111

Exposant lettre

ex: X

Numéro de partition (P0000 -> P9999) *

ex: P0001

Si vous n'avez pas les informations complètes sur une parcelle à rechercher, il est préférable de les vérifier d'abord par une recherche sur l'opération « 4.8.2. Liste des propriétés par numéro de parcelle »

Historique de la situation

Comme expliqué dans le glossaire, l'ensemble des données de la parcelle, conjointement avec les propriétaires et leurs droits, constituent la situation d'une parcelle. Si un ou plusieurs de ces éléments changent, une nouvelle situation sera générée. En demandant l'historique de la situation patrimoniale, vous obtiendrez les dates de début et de fin marquant chaque changement de situation. Comparée à la recherche Situation historique par propriété (4.8.11), l'historique de la situation vous procurera plus d'information de nature fiscale. Exemple, les différents revenus cadastraux et la description des différents statuts fiscaux.

Montrer l'historique *

Demande des situations annulées

Situation jusqu'au 11/04/2016

Informations patrimoniales sur la parcelle - De à 2016-04-11

Situation à partir du 11/04/2016

Informations patrimoniales sur la parcelle - De 2016-04-11 à

Situations annulées

En cochant les situations annulées, vous obtiendrez les situations qui ont existé, mais qui étaient incorrectes. Par l'annulation, cette situation est marquée comme annulée, sans supprimer la situation. Habituellement, une situation de remplacement est écrite en même temps.

<input checked="" type="checkbox"/> Montrer l'historique *	
<input type="checkbox"/> Demande des situations annulées	

Ensuite, les champs suivants sont proposés :

Année : année de la situation patrimoniale recherchée. Le système cherchera la situation au 1^{er} janvier de l'année indiquée.

Montrer l'adresse des titulaires : affiche l'adresse des titulaires de la situation patrimoniale

Nombre maximum de résultat : Si le spectre de votre recherche est large, vous risquez d'obtenir un nombre considérable de résultat. Vous pouvez dès lors en limiter le nombre.

Année

 ⓘ
 Montrer l'adresse des titulaires ⓘ

Nombre maximum de résultats *

 ⓘ

Enfin, les informations spécifiques précisant la parcelle concernée sont affichées :

Numéro de division cadastrale : il s'agit du code INS de la localité (ex : Flawinne = 92 043). Le code INS peut être obtenu auprès des référentiels mis à disposition par Statbel¹⁰

Section : La section est l'unité de découpage cadastral qui subdivise une division cadastrale.

Radical : Une numérotation continue a été utilisée par section cadastrale. A l'époque, un nombre de quatre chiffres - le 'radical' - s'est révélé suffisant pour numéroter toutes les parcelles cadastrales.

Numéro bis : Utilisé dans le nouveau code capakey, le dénominateur ou numéro bis est attribué exceptionnellement à des parcelles.

Exposant chiffre : Lorsqu'une parcelle subit une division, une lettre – l'Exposant alphanumérique – lui est adjointe ; ex : 7654 → 7654A et 7654B

Exposant lettre : idem exposant chiffre

Numéro de partition (P0000 -> P9999) : code ajouté à la suite du capakey en vue d'établir le revenu cadastral

4.11.3.2. Résultats

Il suffit de cliquer sur la flèche ▼ pour afficher le détail des résultats.

¹⁰ <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/geographie>

Selon les autorisations, on obtient alors les propriétaires de la parcelle et les propriétés concernées.

Les données renvoyées sont organisées en 2 blocs :

- Les données des propriétaires (personnes ou entreprises)
- Les données de propriété (plusieurs possibles)

À l'intérieur du bloc des données des propriétés vous trouverez la description de la parcelle, les droits réels exercés sur celle-ci ainsi que l'éventuel historique.

Résultat

Entreprises ayant au moins un droit sur au moins une des propriétés retournées

Liste des copropriétaires entreprises

ID MINFIN : ██████████ - BCE : ██████████ - Loswdude Fbprxsf Ihr Ckdeuphyxhlggn Yjbfvwt ucw Klkz ▼

Liste des propriétés

ID de la parcelle: 11622 C 225 X P0002 - ENTITÉ PRIV.# - De: à 2016-04-11 ▼

ID de la parcelle: 11622 C 225 X P0002 - ENTITÉ PRIV.# - De: 2016-04-11 à ▼

Les situations patrimoniales listées se rapportent donc à un et un seul numéro de partition. Si vous désirez obtenir l'ensemble des situations patrimoniales de tous les numéros de partition, il faudra effectuer autant de recherches qu'il y aura de numéro de partition.

Dans le cas où aucune parcelle ne correspond à la recherche exacte, un message indiquera qu'aucun résultat n'a été trouvé.

4.11.4. Recherche de Propriété par NRN/NISS

4.11.4.1. Recherche

Cette opération permet d'effectuer une recherche sur base d'un numéro de registre national ou numéro NISS.

Une opération similaire existe pour inclure également une date (*voir 4.8.9. Recherche de Propriété par NRN/NISS et date*)

Seuls les numéros NISS ou NRN sont obligatoires dans cette recherche mais vous pouvez néanmoins préciser, entre autres, la division cadastrale ou le code postal.

Montrer les copropriétaires

En ne cochant pas cette option, le système vous indiquera le nombre de propriétaires attachés au bien mais vous n'obtiendrez les détails (dont le numéro RN ou BCE) que de la personne pour laquelle vous effectuez la recherche. Si vous souhaitez obtenir les détails de l'ensemble des copropriétaires, cochez cette case.

Historique de la situation

Comme expliqué dans le glossaire, l'ensemble des données de la parcelle, conjointement avec les propriétaires et leurs droits, constituent la situation d'une parcelle. Si un ou plusieurs de ces éléments changent, cela génère une nouvelle situation. En demandant l'historique de la situation patrimoniale, vous obtiendrez les dates de début et de fin marquant chaque changement de situation.

Situations annulées

En cochant les situations annulées, vous obtiendrez les situations qui ont existé, mais qui étaient incorrectes. Par l'annulation, cette situation est marquée comme annulée, sans supprimer la situation. Habituellement, une situation de remplacement est écrite en même temps.

Langue *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ▼ i

Montrer les copropriétaires * i

Numéro de division cadastrale

i

Commune

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ▼ i

Montrer l'historique * i

Inclure les situations annulées i

Année

ex: 2016 i

NRN/NISS *

ex: 80121214610 i

4.11.4.2. Résultats

En fonction des autorisations qui vous auront été accordées, vous aurez accès à plus ou moins d'informations. Le détail de chacun des blocs définis dans un résultat sont disponibles en cliquant sur la flèche ▼

Les résultats affichent d'abord **la liste des propriétaires**. Si l'option « montrer les copropriétaires » a été cochée, la liste reprend également les autres copropriétaires des parcelles retrouvées.

Résultats

Liste des copropriétaires personnes physique

ID MINFIN : [REDACTED] - NRN/NISS : [REDACTED] - Mvwoq - Nthykhk - né(e) le

Dans le cas où il existe des copropriétaires personnes morales, la liste des copropriétaires s'affichent sous forme de deux listes distinguant les personnes physiques des personnes morales

Résultats

Liste des copropriétaires personnes physique

ID MINFIN : 8198690 - NRN/NISS : [REDACTED] - Bp Rtylwn - Nahyg - né(e) le

ID MINFIN : 7787619 - NRN/NISS : [REDACTED] - Mniakwncrvqofh - Jpyvk - né(e) le

Liste des copropriétaires entreprises

ID MINFIN : 53851705 - BCE : [REDACTED] - ZQRYEU

Une liste des propriétés retrouvées apparait ensuite

Liste des propriétés

- ID de la parcelle : 21302 A 137 L P0052 - ENTITÉ PRIVEE - début fiscal : à fin fiscale : ▼
- ID de la parcelle : 21302 A 137 L P0098 - ENTITÉ PRIVEE - début fiscal : à fin fiscale : ▼
- ID de la parcelle : 21011 A 62 Y P0010 - ENTITÉ PRIVEE - début fiscal : 2015-12-21 à fin fiscale : ▼

Par propriété les détails comprennent 3 parties :

- **La description de la parcelle** : Elle comprend entre autres les parties construites et non construites, l'adresse éventuelle, et l'identification de la parcelle
- **La liste des titulaires** (identifié par l'identifiant MINFIN) : Pour les relier avec un NISS/NRN ou un BCE, il est nécessaire de faire le lien de cet identifiant MINFIN avec les informations présentées dans le bloc listant les copropriétaires au-dessus
- **Les informations patrimoniales sur la parcelle** : Elle contient les articles, différentes dates et les identifiants de situation de la parcelle concernée

ID de la parcelle : 25027 B 659 P P0000 - MAISON - début fiscal : 2013-02-22 à fin fiscale : ▲

- Description de la parcelle (parties construites et non construites) ▼
- Liste des titulaires et droits ▼
- Informations patrimoniales sur la parcelle - début fiscal de 2013-02-22 à fin ▼

4.11.5. Recherche de propriétés par BCE

4.11.5.1. Recherche

La recherche s'apparente fortement à la recherche par numéro RN ou NISS. Elle délivre les propriétés détenues par une personne morale.

Langue *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ▼ i

Montrer les copropriétaires * i

Numéro de division cadastrale (*)

ex : 23002 i

Commune (*)

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ▼ i

Montrer l'historique * i

Inclure les situations annulées i

Année

ex: 2016 i

N° BCE *

ex:456958387 i

Attention cependant qu'il est obligatoire de préciser au moins la division cadastrale ou la commune.

Il existe également une opération similaire permettant la recherche des propriétés d'une entreprise à partir d'une certaine date (4.8.8. Recherche de Propriété par BCE et date).

Montrer les copropriétaires

En ne cochant pas cette option, le système vous indiquera le nombre de propriétaires attachés au bien mais vous n'obtiendrez les détails (dont le numéro RN ou BCE) que de la personne pour laquelle vous effectuez la recherche. Si vous souhaitez obtenir les détails de l'ensemble des copropriétaires, cochez cette case.

Montrer l'adresse des titulaires : affiche l'adresse des titulaires de la propriété.

Historique de la situation

Comme expliqué dans le glossaire, l'ensemble des données de la parcelle, conjointement avec les propriétaires et leurs droits, constituent la situation d'une parcelle. Si un ou plusieurs de ces éléments changent, cela génère une nouvelle situation. En demandant l'historique de la situation patrimoniale, vous obtiendrez les dates de début et de fin marquant chaque changement de situation.

Situations annulées

En cochant les situations annulées, vous obtiendrez les situations qui ont existé, mais qui étaient incorrectes. Par l'annulation, cette situation est marquée comme annulée, sans supprimer la situation. Habituellement, une situation de remplacement est écrite en même temps.



Montrer l'historique * (i)
 Demande des situations annulées (i)

4.11.5.2. Résultats

Le même principe de présentation des résultats qu'au point 4.8.4.2 s'applique. Résultats concernant la recherche « Recherche de Propriété par NRN/NISS »

4.11.6. Liste par adresse

Cette opération permet la recherche de parcelles sur base d'une adresse.

Attention cependant que le cadastre ne connaît que les adresses des parcelles bâties.

Comme pour la recherche Liste par N° de parcelle (4.8.2), vous n'obtiendrez que les informations d'identification cadastrale sans inclure les renseignements se rapportant au revenu cadastral et à la situation patrimoniale.

4.11.6.1. Recherche

Il vous faut d'abord indiquer la commune recherchée soit en tapant le début de son intitulé, soit en précisant directement son code INS.

Toutefois, si le nom de la localité ne figure pas dans la liste, utilisez le code postal de la commune correspondante.

La page se rafraîchit et le champs rue propose les seules rues limitées à la commune indiquée. La rue peut être recherchée aussi bien à partir de son nom que du code NSR (voir 4.8.7).

Situations annulées

En cochant les situations annulées, vous obtiendrez les situations qui ont existé, mais qui étaient incorrectes. Par l'annulation, cette situation est marquée comme annulée, sans supprimer la situation. Habituellement, une situation de remplacement est écrite en même temps.

Situations actives

Les situations actives correspondent aux adresses actives, c'est-à-dire

Demande des situations annulées (i)

Année

Commune *
 (i)

Rue *
 (i)

Langue *
 (i)

Numéro de maison
 (i)

Nombre maximum de résultats *
 (i)

Situations actives * (i)

Après avoir précisé les éventuelles autres informations, cliquez sur

Soumettre

4.11.6.2. Résultat

Les résultats donnent les informations des propriétés mais aucune information sur les propriétaires.

En fonction des autorisations qui vous auront été accordées, vous aurez accès à plus ou moins d'informations. Le détail de celles-ci est disponible en cliquant sur la flèche 

Résultat

ID de la parcelle: 21447 B 135 P P0000 - Adresse: AV LOUISE n° 425/ 427A, 1050 BR/IXELLES/



ID de la parcelle: 21447 B 135 M P0001 - Adresse: AV LOUISE n° 437/ 439, 1050 BR/IXELLES/



ID de la parcelle: 21447 B 135 M P0002 - Adresse: AV LOUISE n° 437/ 439, 1050 BR/IXELLES/



ID de la parcelle: 21447 B 135 M P0003 - Adresse: AV LOUISE n° 437/ 439, 1050 BR/IXELLES/



ID de la parcelle: 21447 B 135 M P0004 - Adresse: AV LOUISE n° 437/ 439, 1050 BR/IXELLES/



ID de la parcelle: 21447 B 135 M P0005 - Adresse: AV LOUISE n° 437/ 439, 1050 BR/IXELLES/



ID de la parcelle: 21447 B 135 M P0006 - Adresse: AV LOUISE n° 437/ 439, 1050 BR/IXELLES/



4.11.7. Recherche du code rue (NSR)

Le service cadastre utilise des codes d'identification des rues de type NSR

La Recherche du code rue (NSR) permet, sur base de mots clés concernant le nom de la rue, de retrouver le code NSR correspondant.

4.11.7.1. Recherche

Il faut d'abord indiquer la commune et plus précisément, le code postal dans lequel se situe la rue.

Ensuite, indiquez un mot clé concernant la rue recherchée.

Les éléments communs de type « rue de », « avenue », « place » etc. sont souvent abrégés par le cadastre. Une recherche pour une valeur de type « Rue de la couronne » pourrait donc conduire à une absence de résultat et il est préférable de restreindre le terme de recherche à la seule valeur « couronne » pour obtenir un résultat correct.

Cliquez sur

Soumettre

Langue *

Français

Mot clé sur la rue recherchée *

hennuy

Commune *

5020 - Namur (92094)

4.11.7.2. Résultat

Le code est renvoyé avec les éléments retrouvés.

Résultat

Liste des rues

R CAMILLE HENNUY - code rue: 07040 (Namur)

4.11.8. Recherche de Propriété par BCE et date

Recherche d'une situation patrimoniale sur base d'un numéro d'entreprise.

4.11.8.1. Recherche

Les champs suivants sont obligatoires :

- Langue
- Type de recherche (Juridique ou Fiscale)
- La date fiscale est définie par le code des impôts

- La date juridique est la date à laquelle le transfert des droits prend effet (date de vente, succession ;...)

Par exemple :

- en cas de vente, c'est le propriétaire au 1er janvier de l'année qui est redevable du précompte immobilier. Donc si vente en juillet 2022, pour l'année fiscale 2022 c'est le vendeur qui est redevable, l'acheteur ne le sera qu'à partir du 01.01.2023.
- une nouvelle construction est censée exister fiscalement au 1er du mois qui suit son occupation
- une modification à un bien immeuble (agrandissement, changements nature,...) : au 1er du mois qui suit la date de l'achèvement des travaux...

- Numéro BCE
- Année de début de situation ou Date de début de situation ou la période durant laquelle vous souhaitez vérifier si l'entreprise est propriétaire.

Montrer les copropriétaires

En ne cochant pas cette option, le système vous indiquera le nombre de propriétaires attachés au bien mais vous n'obtiendrez les détails (dont le numéro RN ou BCE) que de la personne pour laquelle vous effectuez la recherche. Si vous souhaitez obtenir les détails de l'ensemble des copropriétaires, cochez cette case.

Montrer l'adresse des titulaires : affiche l'adresse des titulaires de la propriété.

Situations annulées

En cochant les situations annulées, vous obtiendrez les situations qui ont existé, mais qui étaient incorrectes. Par l'annulation, cette situation est marquée comme annulée, sans supprimer la situation. Habituellement, une situation de remplacement est écrite en même temps.

L'époque durant laquelle vous souhaitez vérifier si l'entreprise est propriétaire se précise donc soit à l'aide :

- De l'année de début de situation

Année de début de situation

- De la date de début de situation

Date de début de situation

- De la période complète

4.11.8.2. Résultats

Le même principe de présentation des résultats s'applique qu'au point 4.8.4.2. Résultats concernant la recherche « Recherche de Propriété par NRN/NISS »

Résultats

Liste des copropriétaires personnes physique

ID MINFIN : 8198690 - NRN/NISS : ████████ Bp Rtylwn - Nahyg - né(e) le

ID MINFIN : 7787619 - NRN/NISS : ████████ Mniakwncrvqofh - Jpyvk - né(e) le

Liste des copropriétaires entreprises

ID MINFIN : 53851705 - BCE : ████████ ZQRYEU

Liste des propriétés

ID de la parcelle : 23002 F 500 P0000 - TERRE - début fiscal : à fin fiscale:

ID de la parcelle : 23002 F 501 P0000 - TERRE - début fiscal : à fin fiscale:

4.11.9. Recherche de Propriété par NRN/NISS et date

Recherche d'une situation patrimoniale sur base d'un numéro de registre national et d'une date.

4.11.9.1. Recherche

La recherche est quasi-similaire à la recherche par numéro BCE (voir 4.8.5), à ceci près qu'il vous faudra naturellement préciser un numéro de registre national au lieu du numéro BCE.

4.11.9.2. Résultat

Le même principe de présentation des résultats s'applique qu'au point 4.8.4.2. Résultats concernant la recherche « Recherche de Propriété par NRN/NISS »

4.11.10. Situation patrimoniale par propriété

Recherche d'une situation patrimoniale sur base de son identifiant de situation patrimoniale. Elle livre les mêmes informations que la recherche « situation patrimoniale par N° de parcelle ».

4.11.10.1. Recherche

Les éléments obligatoires sont la langue et l'identifiant de la situation patrimoniale.

Si vous ne connaissez pas ce dernier, vous pouvez l'obtenir en utilisant les opérations 4.8.2, 4.8.4, 4.8.5 ou 4.8.6

Langue *

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -
▼
i

Demande des situations annulées i

Année

i

Identifiant de la situation patrimoniale

i

4.11.10.2. Résultats

Le système distingue les copropriétaires personnes physiques et morales.

La liste des propriétés est ensuite affichée.

En fonction des autorisations qui vous auront été octroyées, vous aurez accès à plus ou moins d'informations. Le détail de celles-ci est disponible en cliquant sur la flèche 

Résultat

Liste des copropriétaires personnes physique

ID MINFIN: [REDACTED] - NRN/NISS: [REDACTED] - fd Mjubnwlm - Tklgn - Né(e) le 

ID MINFIN: [REDACTED] - NRN/NISS: [REDACTED] - Ssniiwxb - Véld - Né(e) le 

Liste des copropriétaires entreprises

ID MINFIN: [REDACTED] - N°BCE: [REDACTED] - Dénomination: BW SACGX ETZZJDZ 

Liste des propriétés

ID de la parcelle: 53053 D 6 2 P P0321 - APPARTEMENT # - Début fiscal: 2019-04-10 à fin fiscale: 

4.11.11. Situation Historique par propriété

Recherche de l'historique d'une situation patrimoniale sur base d'un numéro de situation patrimoniale ou de la combinaison 'division cadastrale + numéro d'article + numéro d'ordre'.

Cette opération peut également être utilisée pour obtenir l'ancienne et la nouvelle situation patrimoniale d'une situation patrimoniale donnée.

Les données disponibles sont les identifiants de la parcelle, le statut de la parcelle, les raisons ayant motivé la modification et les dates de début et de fin de la situation.

Attention cette recherche ne procure pas la liste des anciens propriétaires. Pour ce faire, vous devrez utiliser **Situation patrimoniale par n° de parcelle** et cocher **Montrer l'historique**. Voir 4.8.3

L'avantage de cette recherche est qu'elle procure plus de détails quant au statut (en suspens, cadastré,...) de la parcelle et les raisons qui ont motivé les changements de situation.

4.11.11.1. Recherche

Si vous ne connaissez pas l'identifiant de la situation patrimoniale, vous pouvez l'obtenir en utilisant les opérations 4.8.2, 4.8.4 ou 4.8.5

Langue *

Français

Identifiant de la situation patrimoniale Div Cad + N° article + N° ordre

Identifiant de la situation patrimoniale *

La recherche peut aussi s'effectuer par division cadastrale, numéro d'article et numéro d'ordre.

Identifiant de la situation patrimoniale Div Cad + N° article + N° ordre

Division cadastrale *

Numéro d'article *

Numéro d'ordre *

4.11.11.2. Résultats

En fonction des autorisations qui vous auront été octroyées, vous aurez accès à plus ou moins d'informations. Le détail de celles-ci est disponible en cliquant sur la flèche 

Situation patrimoniale en cours : situation telle que connue actuellement

Ancienne situation patrimoniale :

Nouvelle situation patrimoniale :

Résultat

Historique de la situation patrimoniale ^

- Situation patrimoniale en cours ∨
- Ancienne situation patrimoniale ∨
- Nouvelle situation patrimoniale ∨

4.11.12. Résumé des données renvoyées par opération

Cette section résume les données qu'il vous faut entrer par type de recherche ainsi que leurs données obtenues respectives.

	Liste par n° parcelle	Situation patr. Par n° de parcelle	Propriétés par NRN/NISS	Propriétés par BCE	Liste par adresse	Propriétés par BCE et date	Propriétés par NRN/NISS et date	Situation patr. Par propriété	Situation historique par propriété
Données à introduire en requête									
	Division	Division	Division	Division	Commune	Division	Division	Année	Identifiant situation patr.
	Section	Section	Commune	Commune	Rue	Commune	Commune	Identifiant situation patr.	Division
	Radical	Radical	Année	Année	N° maison	Année	Année		Numéro article
	N° bis	N° bis	NRN/NISS	N°BCE		N°BCE	NRN/NISS		Numéro d'ordre
	Exposants	Exposants				Date situation	Date situation		
	N° partition	N° partition							
Données renvoyées									
Informations <u>cadastrales</u> sur la parcelle (Nature, descriptions, dates situation,...)	OUI				OUI				

Informations fiscales et cadastrales sur la parcelle (infos spécifiques sur le bâti, ...)	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
Informations sur les titulaires et leurs droits sur la parcelle	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
Informations patrimoniales sur la situation patrimoniale (dates, statut, etc.)	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Données personnes titulaires	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
Données des entreprises titulaires	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	

4.12. INASTI – Indépendants

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) protège le statut social des entrepreneurs indépendants depuis l'établissement de leur entreprise jusqu'après leur pension afin de contribuer à leur bien-être social et économique.

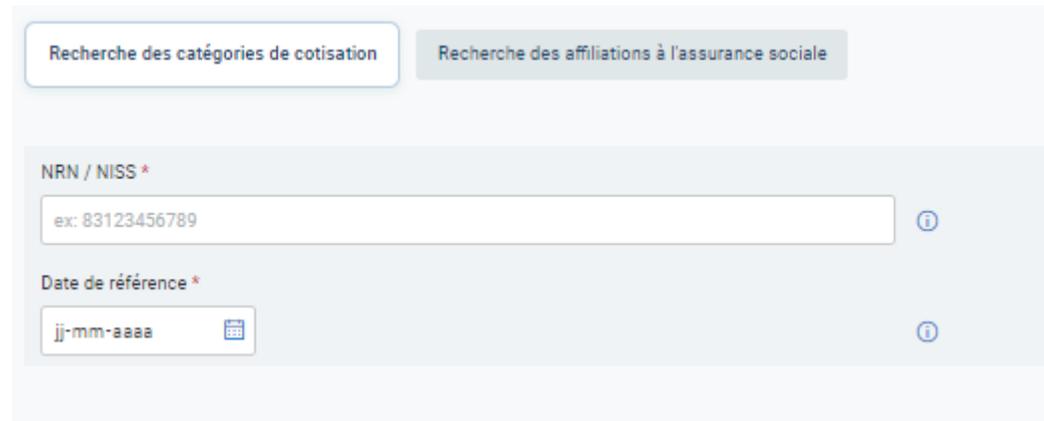
Un travailleur indépendant doit s'affilier à une Caisse d'Assurances Sociales pour travailleurs indépendants. Il est libre de choisir cette caisse. Cette obligation vaut également pour les travailleurs indépendants à titre complémentaire. Le travailleur indépendant doit également payer des cotisations à la caisse d'assurances sociales auprès de laquelle il est affilié.

La source de données « INASTI – Indépendants » fournit les données de carrière des indépendants affiliés à l'INASTI.

4.12.1. Catégories de cotisation d'un travailleur indépendant

Sur base d'une date et du numéro d'identification du travailleur indépendant, le service retourne l'ensemble des catégories de cotisation de ce travailleur indépendant à l'ensemble des Caisses d'Assurances Sociales à cette date

4.12.1.1. Recherche



Recherche des catégories de cotisation Recherche des affiliations à l'assurance sociale

NRN / NISS *

ex: 83123456789 ⓘ

Date de référence *

jj-mm-aaaa ⓘ

Il faut introduire le numéro national ou le NISS du travailleur ainsi qu'une date de référence au moment de laquelle on souhaite récupérer la ou les catégories du travailleur.

4.12.1.2. Résultats

Cette opération retourne la liste des cotisations. Il y aura autant de lignes de résultats affichées que de cotisations.



Statut de la requête : SOA0000000 - Successful

Liste des cotisations

Cotisation : A - Activité principale Les travailleurs indépendants qui pour l'application du statut social sont supposés exercer leur activité indépendante à titre principal (art. 12 par. 1 de l'AR n°38 du 27/07/2005)

4.12.2. Recherche des affiliations à l'assurance sociale

Sur base d'une période et du numéro d'identification du travailleur indépendant, le service délivre l'ensemble des catégories de cotisation de ce travailleur ainsi que le numéro d'entreprise et le code des Caisses d'Assurances Sociales auxquelles il est affilié.

4.12.2.1. Recherche

De même que pour la recherche de cotisation, l'écran requiert le numéro national ou le numéro NISS du travailleur indépendant. Cependant, il faudra préciser une période au lieu d'une date de référence.



The screenshot displays a search interface with two main buttons at the top: "Recherche des catégories de cotisation" and "Recherche des affiliations à l'assurance sociale". Below these, there is a section for "NRN / NISS" with a text input field and an information icon. A "Période" section follows, containing two date pickers: "Date de début" and "Date de fin", each with a text field showing the format "jj-mm-aaaa" and a calendar icon, accompanied by information icons.

4.12.2.2. Résultats

Les données de carrière du travailleur s'affichent en dessous des informations de statut de la requête et du numéro national ou NISS de l'indépendant.

Données de carrière du travailleur indépendant

Cotisation : H - Marié(e)s, veuf(s)/veuve(s), étudiants (art. 37.1) Les personnes qui n'exercent pas une autre profession mais qui sont bien titulaires de droits dérivés valide du 2001-01-20 au 2002-12-31

Cotisation : A - Activité principale Les travailleurs indépendants qui pour l'application du statut social sont supposés exercer leur activité indépendante à titre principal (art. 12 par. 1 de l'AR n°38 du 27/07/2005) valide du 2006-10-01 au

En cliquant sur la flèche à droite,  on obtient les détails des caisses d'assurances sociales ainsi que la période d'affiliation.

Cotisation : H - Marié(e)s, veuf(s)/veuve(s), étudiants (art. 37.1) Les personnes qui n'exercent pas une autre profession mais qui sont bien titulaires de droits dérivés valide du 2001-01-20 au 2002-12-31

Période d'affiliation

Date de début de la période

20/01/2001

Date de fin de la période

31/12/2002

Caisse d'assurances sociales : N° 416377646 - Acerta

Catégorie de cotisation : H - Marié(e)s, veuf(s)/veuve(s), étudiants (art. 37.1) Les personnes qui n'exercent pas une autre profession mais qui sont bien titulaires de droits dérivés

4.13. ONSS – Dimona

Le service permet d'obtenir l'ensemble des contrats d'un employé ou les contrats d'un employeur.

L'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) perçoit les cotisations de sécurité sociale qui sont payées par les employeurs. Ces cotisations comprennent d'une part les cotisations patronales et d'autre part les cotisations personnelles des travailleurs, qui sont retenues par l'employeur à chaque paiement de leur rémunération. Dans le cadre du secteur public (entités locales et provinciales), l'organisme en charge de la perception de ces cotisations est l'ONSSAPL. Un employeur doit déclarer tous ses employés salariés auprès de l'ONSS.

Dimona signifie **Déclaration Immédiate –Onmiddellijke Aangifte** à l'ONSS. Il s'agit d'un acte administratif qui permet la création d'un registre du personnel central et électronique auprès de l'ONSS. Il existe quatre types de déclaration :

- la déclaration d'entrée
- la déclaration de sortie
- la modification d'une déclaration
- l'annulation d'une déclaration

La Dimona est obligatoire dans le chef de tous les employeurs des secteurs privé et public.

Le service interroge la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, qui obtient les données auprès :

- de **l'ONSS et de l'ONSSAPL**, pour les données relatives à un contrat d'emploi:
 - employeur(Numéro BCE, Numéro ONSS)
 - période de validité du contrat
- du **registre national** ou des registres BCSS pour les données relatives aux personnes(travailleurs):
 - date de décès

4.13.1. Recherche des contrats de travail d'un travailleur

Cette opération recherche les contrats d'un travailleur, selon son NISS, avec des possibilités de filtrage avancées. Suivant l'autorisation délivrée par le comité sectoriel, certains filtres tel que l'identification de l'employeur sont obligatoires.

Attention : Dans le cadre de certaines interrogations aux services «BCSS», il est possible que le NISS (identifiant d'une personne) fourni en réponse soit crypté pour répondre à une contrainte «vie privée». Le service qui est décrit ici accepte l'utilisation de ces NISS cryptés en paramètre de recherche.

4.13.1.1. Recherche

Le n° de RN ou NISS est obligatoire de même que la période couvrant la recherche.

Introduire le numéro NISS ou numéro du registre national.

Si la personne est cryptée, vous devrez sélectionner le paramètre « NISS d'une personne cryptée »

Sélectionnez ensuite la période durant laquelle le travailleur est censé avoir été sous contrat.

ONSS - DIMONA

Service de l'ONSS permettant de consulter les contrats de travail (DIMONA) pour une personne

Recherche des contrats de travail d'un travailleur

Recherche des contrats de travail d'un employeur

Travailleur

NRN / NISS ⓘ

NISS d'une personne cryptée

NRN / NISS *

Filtres

Période cible

Date de début de la période *

jj-mm-aaaa 

Date de fin de la période

jj-mm-aaaa 

D'autres éléments peuvent également être précisé pour réduire la recherche, parmi lesquels :

- Limiter la recherche aux contrats qui commencent ou se terminent dans la période interrogée : le système se limitera strictement à la période précisée
- Origine des contrats (ONSS ou ONSSAPL)
- Parties du dossier : Indication si la période est annulée ou non
- Inclure les contrats intérimaires : les 2 cas de figure peuvent être sélectionnés

- Numéro d'identification de la période DIMONA : ce numéro est fourni dans la notification de la déclaration d'entrée.

Limiter la recherche aux contrats qui commencent ou se terminent dans la période d'interrogation

Origine des contrats recherchés
- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -  

Parties du dossier souhaitées
- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -  

Inclure les contrats intérimaires
- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -  

Numéro d'identification de la période Dimona
 

L'employeur peut également être précisé en activant le bouton 

Identification de l'employeur

Numéro d'identification de l'entreprise auprès de l'ONSS ou de l'ONSSAPL

Organisme ayant délivré le numéro d'identification

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste -

Numéro BCE de l'entreprise

4.13.2. Recherche des contrats de travail d'un employeur

Données relatives aux déclarations obligatoires des employeurs sur toute entrée ou sortie de service liée aux contrats de travail des travailleurs salariés.

4.13.2.1. Recherche

L'identification de l'employeur se fait soit par le numéro auprès de l'ONSS ou de l'ONSSAPL ou par son numéro BCE. Un de ces 2 numéros est donc obligatoire.

Identification de l'employeur *

Numéro d'identification de l'entreprise auprès de l'ONSS ou de l'ONSSAPL

Organisme ayant délivré le numéro d'identification

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ⌵ ⓘ

Numéro BCE de l'entreprise ⓘ

Préciser ensuite la période demandée (la date de début est obligatoire).

Parties du dossier souhaitées

Période cible

Date de début de la période *

jj-mm-aaaa 📅

Date de fin de la période

jj-mm-aaaa 📅

On peut indiquer les caractéristiques d'un contrat de travail en cochant le curseur On indique ensuite, par exemple, une ou plusieurs commissions paritaires, un ou plusieurs types de travailleurs ou l'employeur intérimaire.

Caractéristiques du contrat de travail

Liste des numéros de commissions paritaires associées au contrat

Liste des types de travailleur

Catégorie de travailleur *

Apprenti occupé dans le secteur de la construction

Employeur intérimaire

Pour demander plusieurs commissions paritaires ou types de travailleurs, il faut sélectionner le qui multipliera alors le champ.

Liste des types de travailleur

Catégorie de travailleur *

Apprenti occupé dans le secteur de la construction

Il est également possible de spécifier l'Unité d'établissement pour laquelle on souhaite retrouver les contrats de travail.

Numéro d'unité d'établissement

D'autres options de filtrage sont offertes parmi lesquelles :



- Limiter la recherche aux contrats qui commencent ou se terminent dans la période interrogée : le système se limitera strictement à la période précisée
- Origine des contrats (ONSS ou ONSSAPL)
- Indication si la période est annulée ou non
- Inclure les contrats intérimaires : les 2 cas de figure peuvent être sélectionnés

Limiter la recherche aux contrats qui commencent ou se terminent dans la période d'interrogation

Origine des contrats recherchés

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ⓘ

Indication si la période est annulée

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ⓘ

Inclure les contrats intérimaires

- Veuillez sélectionner un élément dans la liste - ⓘ

5. Exporter ses résultats

Il est possible d'exporter les résultats sous format pdf. Il existe 2 types d'exports : le basic et l'enrichi.

Le basic affichera les données sous une forme tabulaire et contient en général quelques éléments basiques tandis que l'enrichi contient une liste plus complète d'information sous un format de type rapport.

Le bouton exporter vous permet de sélectionner l'un ou l'autre format d'export

Résultat de la recherche

Henrard Renaud - DACIA DACIA LOGAN - [REDACTED]

Exporter

- Export enrichi ↕
- Export basique ↕

Il est ensuite possible de sauver le fichier sur son ordinateur ou de l'imprimer

Exemple d'export basique



Banque Carrefour d'Échange de Données

DATE 22/08/2022 18:14	FINALITÉ Etablissements d'Enseignement Supérieur	JUSTIFICATION test	SOURCE DE DONNÉES RN - Personnes
--------------------------	---	-----------------------	-------------------------------------

Personne	Résidence	Naissance de la personne	Décès
12345678912 - Arsène Lupin Née) le 1980-02-06	Adresse : Secret	Né(e) le 1980-02-06	Décédé le à ()

Exemple d'export enrichi**Banque Carrefour d'Échange de Données**

DATE	FINALITÉ	JUSTIFICATION	SOURCE DE DONNÉES
22/08/2022 18:8	Etablissements d'Enseignement Supérieur	test	RN - Personnes

Numéro de ticket **1b786fe3-82b1-4bc6-9b9a-beb20a3a7503**

12345678911 - Arsène LUPIN né(e) le 1980-02-06

Source de la donnée **Registre national (RN)**

Nationalité : Belgique

Date de validité de
l'information **06/02/1980**

Adresse 80 Rue de l'Adresse masquée, 1000 Diamant (Belgique)

Type d'adresse **Adresse de résidence**
Date de validité de
l'information **06/07/2020**

Etat civil : Célibataire depuis le 1980-02-06

Date de validité de
l'information **06/02/1980**